Étude médicale d'une possession au XVIe siècle : Nicole Obry, dite Nicole de Vervins, 1566.

Contributors

Langlet, Louis, 1883-Université de Paris.

Publication/Creation

Reims : Matot-Braine, 1910.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/anrhn3qn

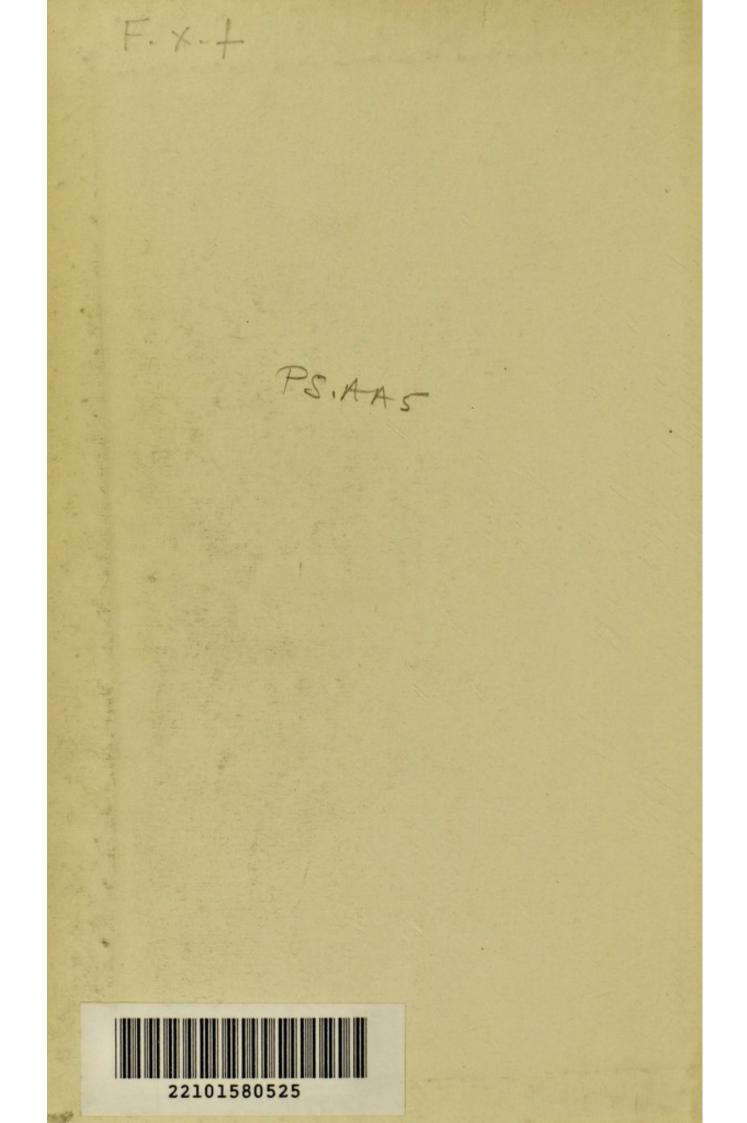
License and attribution

Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org









FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

1060 R1 - 48-E-10 7.17 267/R 408

Année 1910

THÈSE Nº_14

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

PAR

Louis LANGLET

Né à Reims (Marne), le 25 Décembre 1883 EXTERNE DES HOPITAUX DE PARIS

ÉTUDE MÉDICALE D'UNE POSSESSION

AU XVI^E SIÈCLE

Nicole OBRY, dite Nicole de Vervins 1566

Président : M. RECLUS, Professeur

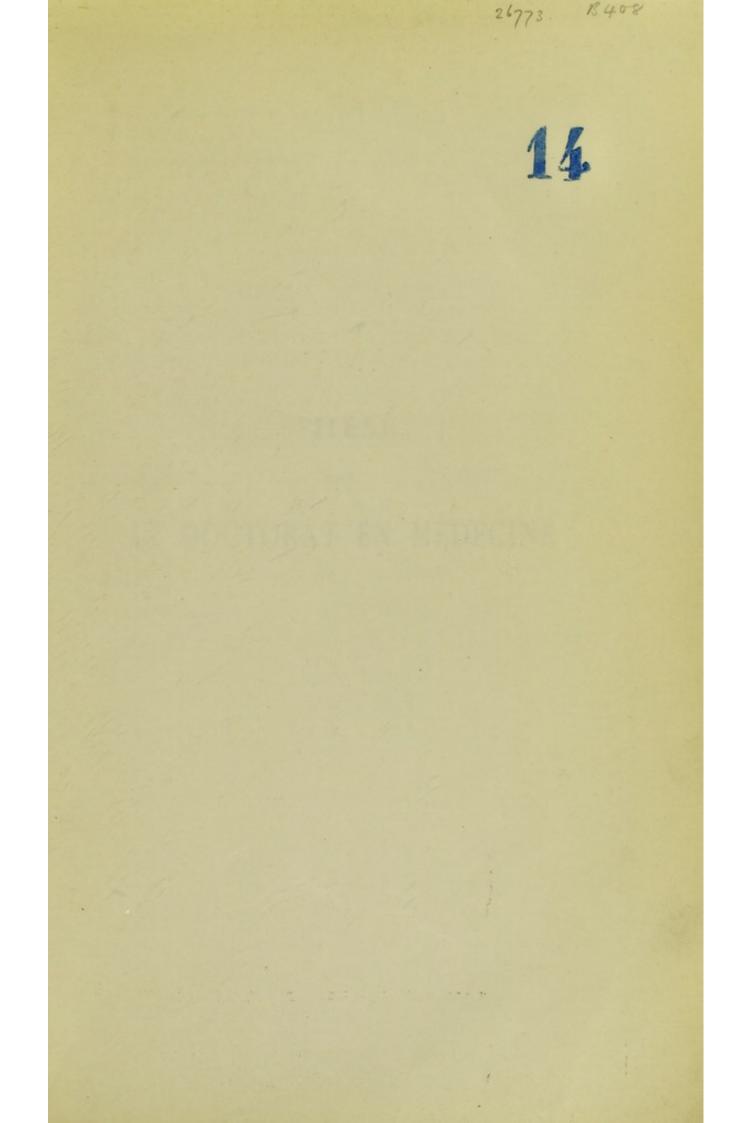
REIMS

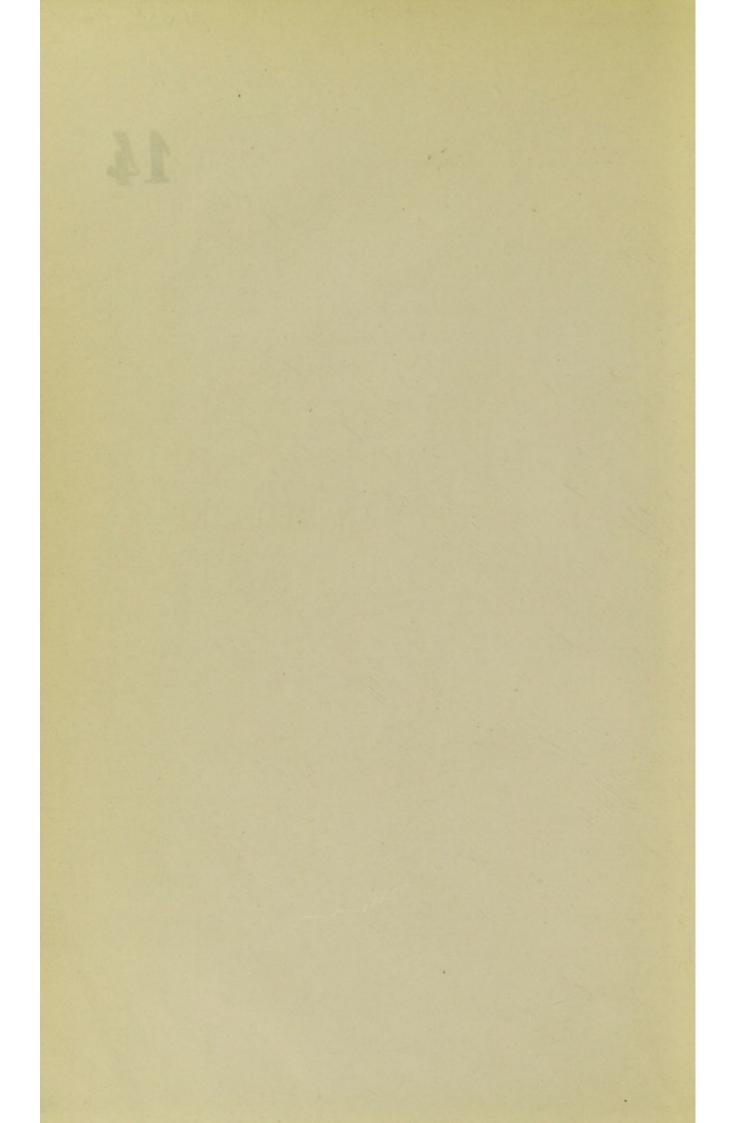
MATOT-BRAINE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR Henri MATOT (1 Q), Fils et Successeur

6, Rue du Cadran-Saint-Pierre, 6









THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

TRAVAUX ANTÉRIEURS

- Sur un Cas d'Actinomycose. Société médicale de Reims, 1906
- La Section médicale du Congrès pour l'Avancement des Sciences. Compte rendu. Bulletin Médical, 1907.
- Le Problème étiologique de la Pelade. Union Médicale du Nord-Est, 1908.
- La Stérilisation de la Peau par la Teinture d'Iode. Union Médicale du Nord-Est, 1909.
- Un Cas de Médecine légale. Union Médicale du Nord-Est, 1910.
- L'Intoxication chloroformique post-anesthésique. Union Médicale du Nord-Est, 1910.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

THÈSE

26773 13408.

Nº

Année 1910

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

POUR

PAR

Louis LANGLET

Né à Reims (Marne), le 25 Décembre 1883 EXTERNE DES HOPITAUX DE PARIS

ÉTUDE MÉDICALE D'UNE POSSESSION au xvi^e siècle

Nicole OBRY, dite Nicole de Vervins 1566

Président : M. RECLUS, Professeur

REIMS

MATOT-BRAINE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR

Henri MATOT (I Q). Fils et Successeur

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 6

1910



AAS

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Le Doyen.....M. LANDOUZY. Professeurs..... MM. NICOLAS Anatomie. Physiologie . Physiologie . Chimie organique et Chimie générale . Parasitologie et Histoire naturelle médicale . Pathologie et Thérapeutique générales . CH. RICHET. GARIEL. GAUTIER BLANCHARD. ACHARD. WIDAL Pathologie médicale..... DEJERINE. Pathologie chirurgicale..... LANNELONGUE. Anatomie pathologique PIERRE MARIE. PRENANT HARTMANN. POUCHET. Thérapeutique..... MARFAN Hygiène. Médecine légale Histoire de la médecine et de la chirurgie CHANTEMESSE. THOINOT CHAUFFARD. Pathologie expérimentale et comparée ROGER HAYEM GILBERT. Clinique médicale..... DEBOVE. LANDOUZY. Maladie des enfants Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale HUTINEL. GILBERT BALLET. Clinique des maladies cutanées et syphilitiques..... Clinique des maladies du système nerveux..... GAUCHER. DELBET. QUENU. RECLUS Clinique chirurgicale SEGOND Clinique ophtalmologique Clinique des maladies des voies urinaires..... DE LAPERSONNE. ALBARRAN. BAR. PINARD. RIBEMONT-DESSAIGNES Clinique d'accouchements Clinique gynécologique POZZI Clinique chirurgicale infantile Clinique thérapeutique..... KIRMISSON ALBERT ROBIN.

Agrégés en exercice

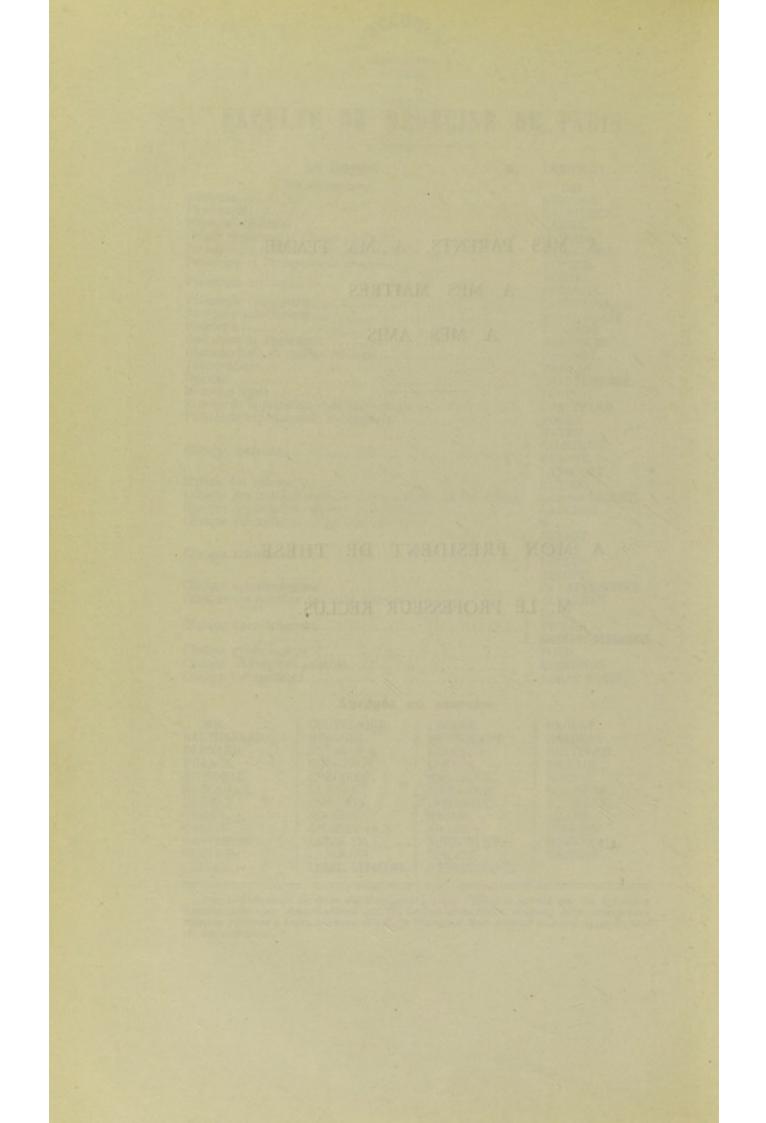
MM.	COUVELAIRE.	LECENE	1 DROLLET
BALTHAZARD.	DESGREZ.	LECENE. LENORMANT.	PROUST. RATHERY.
BERNARD.	DUVAL (P.).	LEQUEUX.	RETTERER.
BRANCA.	GOUGEROT.	LOEPER.	RICHAUD.
BRINDEAU.	GREGOIRE.	MACAIGNE.	ROUSSY.
BROCA (A.).	GUENIOT.	MAILLARD.	ROUVIÈRE.
BRUMPT	GUILLAIN.	MORESTIN.	SCHWARTZ.
CAMUS.	JEANNIN.	MULON.	SICARD.
CARNOT.	JOUSSET (A.).	NICLOUX.	TERRIEN.
CASTAIGNE	LABBE (M).	NOBECOURT.	TIFFENEAU.
CHEVASSU.	LANGLOIS.	OINCZYC.	ZIMMERN.
CLAUDE.	LAIGNEL-LAVASTINE.	OMBREDANNE.	tra-rary

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MES PARENTS, A MA FEMME A MES MAITRES A MES AMIS

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

M. LE PROFESSEUR RECLUS.

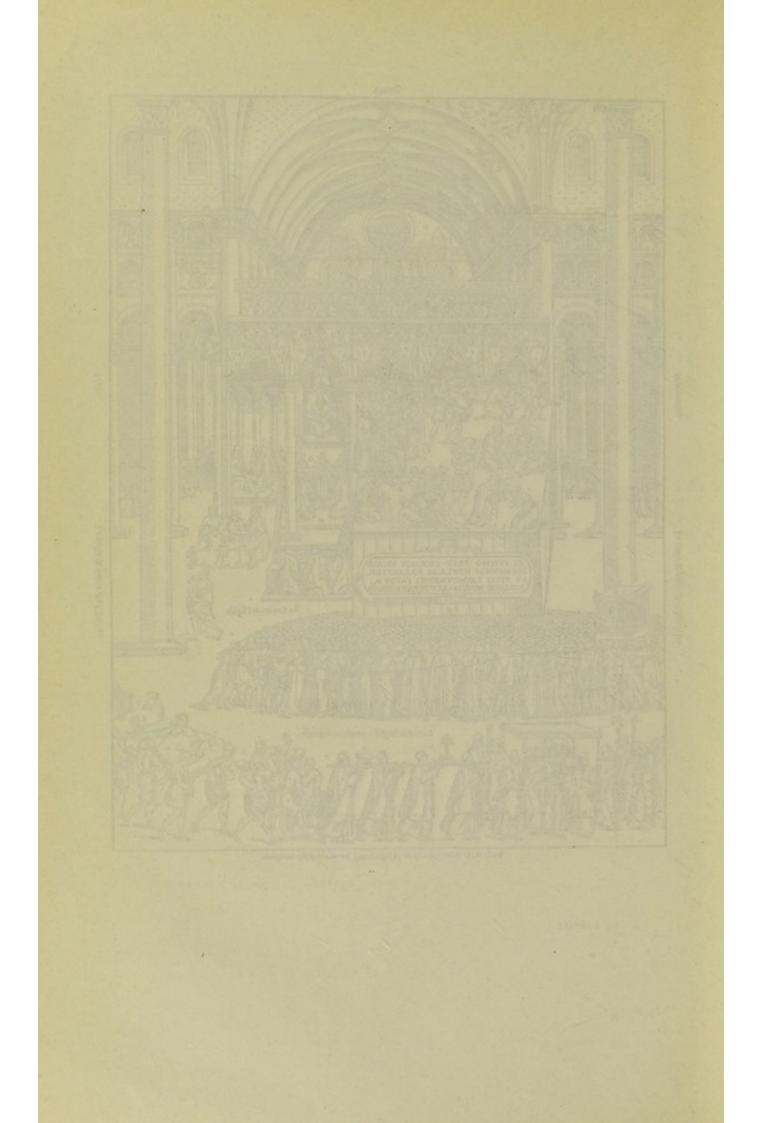




2

L. LANGLET

.





INTRODUCTION

HISTOIRE de Nicole Obry — ou Aubry — dite Nicole de Vervins, n'est pas nouvelle. Un très vieux livre, recouvert de parchemin maintes fois gratté, en fait foi, signé par « Iehan Boulæze, Prebstre, Profeffeur des Sainctes lettres Hébraïques, Pauure perpétuel du Collège Mont-agu ». Il parut chez « Nicolas Chefneau, rue Sainct Iacques, au Chefne verd, à Paris, en l'an mil cinq cent soixante dix huit », précédé de lettres d'introduction des Papes Pie V et Grégoire XIII, et du privilège des Rois de France Charles IX et Henri III.

Les Possédées, les Convulsionnaires sont nombreuses dans l'histoire du Moyen âge, et il ressort des études médicales faites depuis nombre d'années à ce sujet, que tous ces cas relèvent de l'Hystérie sous toutes ses formes. A cette époque, le vulgaire, le clergé et les médecins eux-mêmes, imbus de la croyance aux Démons qui sévissait alors, frappés par le spectacle fort émouvant qu'offrent toujours les phénomènes pithiatiques — ne pouvaient qu'attribuer à Lucifer, à Belzébuth ou à tant d'autres, ce qu'ils étaient incapables de comprendre.

Le Peuple, non éduqué, ou entretenu dans ces croyances de Possession par des ecclésiastiques imbus des mêmes convictions, ne pouvait qu'être effrayé par le spectacle qu'on lui offrait, lorsqu'à l'occasion d'une grande attaque, le clergé intervenait pour chasser le malin esprit.

Les gens d'Eglise, eux, tiraillés entre les enseignements du Dogme et la superstition du moment, savaient bien que la théologie n'accepte que très difficilement les cas de ce genre ; mais la philosophie diabolique de leur temps les tenait sous son joug autant que le *vulgum pecus*. Derrière les manifestations pathologiques de Nicole Obry, ils n'hésitèrent pas un instant à reconnaître les ruses du Démon et à mettre tout en œuvre pour le chasser. Il faut bien l'avouer aussi, l'Eglise catholique et romaine retirait une certaine gloire de sa victoire sur Belzébuth, tandis que les Huguenots, devant lesquels le pouvoir de l'Eucharistie venait vraisemblablement d'éclater au grand jour, se retiraient confus.

Quant aux médecins, ils n'en savaient pas beaucoup plus long que les théologiens. Leur témoignage se parfume le plus souvent d'une naïveté délicieuse. L'un d'eux ne dit-il pas dans son témoignage qu' « attendu qu'elle (Nicole) eftoit agitée d'une maladie à lui incogneüe & n'eftant de sa fcience & cognoiffance, c'eftoit une maladie supernaturelle » ! D'où il conclut immédiatement que ladite Nicole est « poffédée d'un Diable ». Et ces médecins étaient pour leur époque des princes de la science ; ils examinaient leurs malades, notaient les symptômes des affections dont ceuxci étaient atteints, avec un soin et une minutie qu'on désirerait retrouver chez beaucoup de praticiens d'aujourd'hui. Leur peu de science n'était dû qu'à l'époque où ils vivaient : Ambroise PARÉ et FERNEL croyaient eux-mêmes à l'influence des démons dans certaines maladies nerveuses.

C'est sous l'influence de ces idées que se produisirent les nombreuses épidémies de Possédées que l'histoire a enregistrées. En Allemagne, des nonnains franchirent les murs de leurs couvents, pour courir les champs ; d'autres, exaltées par un prêtre qui les avait fait jeûner complètement pendant cinquante jours de carême (1), se livrèrent aux convulsions les plus furieuses, et aux actes d'irréligion les plus inattendus chez ces femmes vertueuses. WIER publia l'histoire des religieuses de Cologne, qui, en 1566, eurent des convulsions effrayantes qui les firent passer pour possédées. A Aix, en 1609 on brûla vif un prêtre qui dirigeait un couvent dont les religieuses avaient des convulsions et du délire. En 1644, à Loudun, les jeunes nonnes ayant imaginé de jouer aux Démons, et s'étant déguisées pour faire peur à leurs compagnes, virent leur espièglerie réussir au delà de leurs espérances, et une véritable épidémie de démonomanie sévit sur le couvent. La maladie s'étendit jusqu'en Languedoc, où un moine et un capucin, envoyés pour faire des exorcismes, perdirent la tête au milieu de ces malheureuses et moururent fous. A Louviers, en 1662, des religieuses, dirigées par un prêtre d'une haute vertu, mais d'une exaltation sans bornes, s'exténuèrent à passer des nuits en prière, et bientôt la moitié d'entre elles entra en convulsions : là encore on mit tous ces méfaits sur le compte du Démon. En 1660, dans les Cévennes, sous l'empire de la terreur où les plongeaient les persécutions de Louis XIV, des protestants, poussés par le fanatisme, eurent des extases, des convulsions, des visions, et prophétisèrent. En juillet 1731, commencèrent les convulsions auprès de la Tombe du diacre Paris (2). « Semblables aux Sybilles de l'antiquité lorsque le Dieu les possédait, écrit Dulaure, ces filles éprouvaient de violentes agitations, faisant des mouvements extraordinaires, des sauts, des tours de force. On les nommait les sauteuses. Les autres, qui hurlaient, poussaient des cris sauvages, ou imitaient l'aboiement du chien, le miaulement du chat :

- (1) Les Religieuses d'un couvent du comté de Horn, en 1550.
- (2) Voir les Recueils des Miracles, de CARRÉ DE MONGERON.

on les appelait les *aboyeuses* ou les *miauleuses*. Pendant ce temps, les fidèles chantaient des psaumes à tue tête ». Un peu plus tard, en 1750, on vit naître une nouvelle épidémie de convulsions. Il était alors de bon ton de se réunir autour de Mesmer, qui, croyant que les maladies nerveuses ne se guérissaient qu'à l'aide de convulsions, agitait tous les hystériques de la bonne société de Paris.

A notre époque encore, on observe des cas de possession chez des convulsionnaires présentant tous les symptômes de l'hystérie.

R EVENONS à Nicole Obry. Son principal historien, Jean Boulæze, ne fut point un homme médiocre ni un prêtre obscur. Il avait composé un *Travail important pour favoriser l'étude de la langue hébraïque*, puis une *Introduction au sens mystique de l'Ecriture Sainte* et enfin une *Explication des soixante-dix semaines de Daniel*. Il était, dit DE HÉRICOURT, doyen du chapitre de Laon, dans sa lettre à Pie V, « très recommandable par la ferveur de fa foi, la pureté de fes mœurs & l'intégrité de fa doctrine » ; enfin il était membre de l'Université de Paris. Dans son épître à Grégoire XIII (1), il raconte comment il fut amené à écrire l'histoire de Nicole Obry.

« Elle éftoit à peine échappée, par la grâce de Diev, des mains du Prince de Condé & de fes huguenots », dit-il, qu'il se rendit à Laon vers le mois d'Aout 1566. Plein d'admiration pour tout ce qu'on racontait à propos de la miraculeuse guérison, il alla trouver le Révérend père évêque et son vénérable chapitre, et les pria de faire diligence pour publier ces merveilles... Ils y consen-

(1) Ecrite en latin,

^{**}

tirent. Aussitor il partit pour Vervins, s'entendit avec M. de Foigny, grand archidiacre de Laon pour la Thiérache, et en même temps Seigneur de Vervins. Avec son consentement et la double autorité de l'Evêque et de son chapitre, il prêcha publiquement dans l'église de Vervins... « Alors (1), folennellement & diligemment, au veu et seu de tous, j'informai du commencement de ce faict de Diev, ayant vingt-deux témoins catholiques des premiers de Vrevin, puis les parents, les gardes, le curé & le maître d'Ecole... Lesquels tous je feis jurer fur les saincts Evangiles, leur démontrant la perte de Paradis & la terreur des peines de l'Enfer, & qu'il ne pouvait leur advenir aucun bien f'ils mentaient d'aucun mot en ce faict de Diev. . . Sur ces dépositions ainsi solennellement recueillies, ayant le tout dreffay en quinze jours, je leur confrontay le tout ... »

Ainsi vit le jour ce que l'Auteur appela l' « Abrégée histoire du grand miracle par Notre Seigneur Iesus-Christ. »

Trois ans après, il réunissait toutes les dépositions des notables, des clercs et des médecins commis pour l'examen ou la garde de Nicole, et c'est alors que parut le « Théfor & entière hiftoire de la Triomphante victoire du Corps de Diev sur l'Esprit maling Beelzebub, obtenüe à Laon l'an mil cinq cens foixante fix. »

Dans une préface fort claire malgré la légère confusion que nécessitait notre langage à cette époque, Boulæze expose les grandes lignes de son ouvrage :

« La Triomphante VICTOIRE DV CORPS DE DIEV fur l'Efprit maling Beelzebub obtenüe à Laon, Amy Lecteur, vuidant le feul poinct de tous les troubles qui font au monde quant à la Religion nous a raifonnablement incitez d'en mettre en lumière l'Histoire, Première-

(1) Traduction du latin par l'Auteur de la lettre lui-même.

ment par Extraict en nostre Manuel : Et maintenat, pour fatisfaire l'ardent désir & fréquentes prières des bons Catholiques, tout au long en ce Thésaur & Recueil authétique de tous les Actes publics.

« Quant à la Côpofition, vous le notterez divifé en trois parties felò noître manuel y comprins & ainsi divifé pour la raifon des lieux : Et chafcune d'icelles trois parties fubdivifée prefque par chatcun Iour : Et ce Iour amplement déclaré fouz le nom de chacun des Autheurs, defquels les Escripts y font tout au long de mot à mot inferez. »

Nous aurons souvent à parler de ce livre, où nous puiserons tous les rapports médicaux qui font le sujet de notre étude. Seul, Boulæze y a attaché quelque importance. Naturellement, il ne s'en est servi que pour prouver la miraculeuse intervention de l'Eucharistie et pour confondre les protestants. C'est ce qui résulte de l'appui que Papes et Rois donnèrent à son livre. Pie V éleva le fait de la guérison, ou du moins de la « délivrance » de Nicole Obry au rang de miracle, dans une lettre adressée à « venerabili fratri Fabio Episcopo caïacensi, apud charissimum in CHRISTO Filium nostrum CAROLUM, Francorum Regem Christianiffimum, noftro & Apostolicæ fedis Nuntio », et qui commence en ces termes enthousiastes : « Delictus filius Ioannes Boulæfius Presbyter, qui has nostras tibi reddet litteras, flagrans studio Diuini honoris amplificandi, ac etia deuotione erga nos & Sanctam Romanam Ecclefiam fuperioribus menfibus ad nos venit, Actaque quodam ingenti volumine comprehensa infignis miraculi in ciuitate & diocæfi Laudunenfi Episcopo ipso eximia pictate administrante in Persona mulieris appidi Vrenini ad Haeretirorum prauitatem confundendam, & cæcorum corda illuminando, nuper facti, attulit. »

Bien des Ecclésiastiques s'occupèrent, à l'époque de Bou-

læze, de la Possession de Nicole Obry, publièrent des ouvrages plus ou moins intéressants. Notons, en 1682, *Le Triomphe du Saint Sacrement sur le démon*, par JOVET; puis, plus récemment. le manuscrit inédit de M. DEPEUTY, principal du Collège de Vervins (1720); et plusieurs manuscrits déposés à la Bibliothèque de Laon. De nos jours, en 1863, l'abbé Roger fit paraître un assez important volume intitulé : *Histoire de Nicole de Vervins, ou le Triomphe du Saint Sacrement sur le démon*, livre précédé d'une lettre de l'Evêque de Soissons et de Laon, et d'une curieuse introduction par le Chevalier DES MOUSSEAUX, « auteur de *La Magie au XIX^e Siècle*, du *Monde Magique*, etc. ». Ce livre, mi-religieux, mi-diabolique, semble avoit soulevé quelques critiques lors de son apparition.

Pour nous, médecins, qui pouvons, à l'époque où nous vivons, juger les faits à un point de vue plus scientifique ; pour nous qui, tout en n'ayant pas encore approfondi la genèse de l'hystérie, en connaissons au moins les manifestations, la possession de Nicole devait nous intéresser au plus haut point. M. le D^r PENANT, de Vervins, fit paraître un ouvrage sur Nicole en 1882, dans une revue locale de la Thiérache. Cette étude, fort sérieuse, écrite par un élève de la Salpétrière à l'époque où Charcot enseignait, mit presque au point la symptomatologie de l'hystérie de Nicole Obry. Ne nous reste-t-il pour cela rien à dire? Non ; le sujet est vaste encore.

Nous aurions voulu trouver dans le livre de Paul RICHER, qui étudia les principaux cas de Possession de l'Histoire, quelques mots sur notre malade : il l'ignora probablement. M. CESBRON, dans une thèse récente (1), lui consacre quelques lignes. Mais il reste à étudier un point fort curieux que M. Penant (2), puis M. Cesbron, et encore

- (1) CESBRON, Histoire critique de l'Hystérie. Paris, 1909.
- (2) Dr PENANT, Nicole de Vervins. La Thiérache, 1882.

un peu plus tard le D^r DUMAS (I) n'ont même pas effleuré : Les rapports médicaux de l'époque n'ont pas subi le moindre examen de la part de ces excellents historiens. Il reste donc à les mettre au jour, et à en tirer des conclusions importantes, relatives à l'Hystérie de Nicole Obry.

Ce sera notre but. Le gros livre de Boulæze regorge d'interprétations originales de la maladie de Nicole Obry. Les médecins d'alors, émus à la pensée que le Diable pouvait habiter le corps de Nicole, n'osaient donner le nom de maladie à une affection qu'ils ne connaissaient pas. Mais ceux-ci sceptiques, ceux-là incrédules, examinèrent la pauvre fille avec un soin qui peut étonner de nos jours. La réédition de ces observations, qui pourrait paraître un peu fastidieuse, puisque c'était, ou peu s'en faut, toujours la même attaque qu'il fallait décrire — prend, au contraire, en ce vieux français, un tour pittoresque qui retient l'attention. Nous ferons tous nos efforts pour atténuer le moins possible le plaisir du lecteur, en donnant aussi intégralement que le permettra l'étendue de notre étude, le texte ancien avec les interprétations de nos pères.

(1) Dr DUMAS, Revue de Paris, 1909, p. 125.





LA VIE DE NICOLE OBRY

L'ENFANCE DE NICOLE

ous le règne du roi Charles IX, au moment où la France se trouvait déchirée par les luttes entre Catholiques et Protestants, vivait à Vervins la famille d'un marchand boucher nommé Pierre Obry. Leur fille Nicole, née le jeudi saint de l'année 1549, fut confiée dès sa prime enfance aux religieuses de Montreuil-les-Dames, près de La Capelle, à cinq lieues de Vervins. Elle y resta pendant sept ou huit ans, « religieusement & foigneusement instruite en l'amour & la crainte de Dieu, & à se contenir chastement & honnestement. »

Quand elle eut atteint sa douzième année, elle revint chez ses parents, « ornée des grâces du corps », mais, dit l'abbé ROGER, « peu favorifée des dons de l'efprit. » En effet, pendant son séjour au couvent « elle avait feulement appris les fept Pfalmes de la Pénitence, les Heures de Notre-Dame, de l'Efprit faint, de la Croix, les Vigiles des Morts », « & pour le tout, dit sa mère, elle ne favait que bien peu lire fes Heures. » Ce qui d'ailleurs, n'empêchait pas Nicole de vivre heureuse et joyeuse, milgré quelques petits accidents, dus à des « moments d'inattention » que les historiens mentionnent le moins possible. Il lui arriva en effet de se laisser choir à la rivière, de se brûler plusieurs fois, et même un jour, de « dérouler fi lourdement les efcaliers de la cave, qu'elle y feroit morte, fi fon père, averti par fes plaintes, ne fust accouru à fon fecours. »

Un édit royal venait de permettre aux protestants d'exercer librement la religion réformée. A Laon, ville voisine de Vervins, les doctrines de Calvin se propageaient dans le pays et gagnaient jusqu'aux membres du clergé. Les catholiques prirent peur, et songèrent à arrêter les progrès de la nouvelle doctrine. Déjà, un jour de Fête-Dieu, le prévôt de Laon avait fait sortir les huguenots de la ville, et le clergé avait apporté encore plus de pompe que de coutume à la cérémonie sainte, tandis que les protestants, peu touchés par les glorieuses processions, répliquaient par les cantiques et la caricature. Il fallait pour répondre à ces attaques un fait bien digne de relever le prestige du dogme catholique. Les protestants dénigraient la transsubstantiation : on voulait leur donner une preuve éclatante de vertus de l'Hostie.

Nicole allait donner l'occasion aux catholiques de « frapper un grand coup ». Non pas, comme l'ont dit quelques historiens, « qu'on ait feint une poffédée qu'on eut délivrée au moyen de l'Euchariftie. » Mais la Possession arrivait à point : on sut s'en servir. D'ailleurs, Boulæze en commençant son livre ne cache aucunement ses intentions. C'est bien pour que « les Catholiques foient confolez & confirmez & les Heretiques conuertis », qu'il recueille les témoignages des fidèles, touchant les merveilleux spectacles qui vont se dérouler. Et s'il les publie, c'est uniquement pour confondre les Huguenots.

L'APPARITION DE JOACHIM VUILLOT

**

- 21 --

L'AN de noftre Salut mil cinq cens foixâte cinq. Pius quartus, & apres Pius quintus eftant Pape de Rome. En France y regnât noftre tref chreftien Roy Charles neufiefme de ce nom : Au Gouuernement de Picardie : au pays de Thierafche : En l'Euefché de Laö en Laonnois : En la ville de Vreuin, Pierre Obry, marchât bouchier, & Catherine Vvilliot en loyal mariage biê renommez, & en biens affez aifez, ont engendré Nicole Obry leur fille aifnee^{*}: & Catherine Vvillot eftoit auffi fille légitime de Ioachim Vvillot marefchal, & de Henriette Catillon ».

Telle était la famille d'où Nicole était issue. Un beau soir, après son souper, le vieux Joachim Vuillot était mort soudainement, sans avoir pu proférer un mot, et, chose qui impressionna beaucoup l'entourage, sans avoir pu se confesser. Nicole Obry, après avoir passé son enfance au milieu des Nonnains de Montreuil, après s'être instruite autant qu'il était possible auprès de ces braves femmes qui n'avaient guère cherché à affiner son épaisse intelligence, fut rendue à ses parents, qui la marièrent à seize ans à « Loys Pierret, coufturier forty auffi d'honnêtes parens, bien nourry en l'amour & crainte de DIEV, & en toute modeftie. Ces deux ieunes perfonnes Catholiques, comme tous leurs parens, par l'aduis & confeil de leurs dicts parès & amys apres leurs nopces commencerent à faire leur petit mefnage à part eulx. »

« Enuiron les troys moys apres leur affemblee, le Sabmedy troifiefme iour de Nouembre du fufdict an mil cinq cens foixante cinq, le lendemain de la fefte des trepaffez, fur les trois heures apres midy, entre le fecond & troifiefme coup de vefpres, Nicole paffant par le Cimitiere entra en l'Eglife, felon la couftume du païs, s'agenouilla fur la foffe de fon dict defunct gråd pere Ioachim Vvillot, & là ainfi toute seule priant DIEV pour les trefpaffez, aduifa deuant foy comme vn homme droict enfepuely en linge blanc, luy disant : Nicole, ie fuis voftre grand pere. Dont l'effrayant elle partit pour continuer fon chemin chez Pierre du Pont Serrurrier. Au fortir de l'Eglife elle perdit de veuë ceft enfepuely : comme auffi en fe retournat, à la sortie du Cimitiere : Ceft enfepuely se laiffant feulement veoir en l'enclos de l'Eglifse, & du Cimitiere. »

Après cette hallucination, Nicole put revenir jusqu'à sa maison, où toute pensive, elle s'assit au coin du feu. Elle resta ainsi quelque temps, puis comme son mari était rentré, elle l'envoya chercher de l'eau pour être seule. Le mari parti, elle eut une crise de larmes, et se coucha.

Tout à coup, elle fut prise d'un malaise tout nouveau pour elle, sentant « fur foy vne griefue pefanteur comme d'vne groffe pierre, qui prefques l'eftoufoit, tellement qu'elle ne fe pouuoit mouuoir ne parler. Son mary reuenu de l'eaue, la trouuant malade, alla querir la mere d'icelle. Ce pendant la parole luy revint. Sa mere luy feit un petit potage qu'elle mangea à plufieurs foys : Parce que incontinent la pefanteur s'en alloit & reuenoit auec cet enfepuely » (1).

Pendant trois ou quatre jours, elle fut en proie à cette hallucination : par moments, terrifiée, elle se roulait par terre, au grand scandale de sa famille, au sein de laquelle elle venait de se retirer. Ses parents estimèrent même qu'elle était devenue mère, mais comme ils étaient « vifitez

(1) Le Manuel, p. 42.

de leurs voifins durant cefte maladie, eftoient honteux la manifefter en tel eftat : fe fafchoient avec aigre reprehenfion de telle inconftance, approchant à vne furie. » (1)

Le 7 novembre, Nicole demanda à se confesser. Elle alla trouver Messire Antoine Nicaise. Mais elle venait à peine de le quitter que son grand père se montra de nouveau à elle. « Le diable, en cefte forme de pere grand, luy difoit qu'elle n'euft aucune frayeur, qu'elle priaft bien Dieu, qu'elle imploraft l'ayde & interceffion de la vierge Marie, qu'elle verroit chofes merueilleufes, & que les fecrets de Dieu eftoient grands... » et il ajoutait qu'il fallait que son mari accomplît les pèlerinages auxquels, lui vivant, il n'avait pu prendre part. « Tu ne t'es pas bien confessé, ajoutait-il, demande M. Lautrichet. »

Nicole, sous le coup d'une émotion terrible, tomba dans une telle faiblesse qu'elle fut « bien près d'expirer ». On lui administra l'extrême onction. « Côme elle reuint à foy, declara le mal qu'elle auoit porté, & que fon pere grad l'auoit menaffee d'vn plus grief, fi le voyage de S. Iacques n'eftoit accopli. »

Quand Nicole revint à elle, elle supplia ses parents d'obéir aux volontés de son grand père défunt. Mais ceuxci, paysans au bon sens bien assis, ne voulurent point l'écouter. « La croyez-vous donc, dit Pafquerette Vvillot, fœur de fa mere. Ce font fantaifies et opinios. Il ne la faut pas croire... Qui fera ces pelerinages ? Nicole refpondit : Nicolas, Loys et Auguftin du Mouftier. Tous trois ensemble, & non aultre, ou aultres. »

Tous ces pèlerinages furent accomplis comme Nicole le désirait : les aumônes furent données, les messes dites. Mais un jour, pendant que ses parents étaient à l'église, elle se leva pour aller les rejoindre. Tout à coup, elle se sentit violemment poussée par derrière et tomba sous le lit

(1) DE HÉRICOURT.

de son père, raidie, sans connaissance, les mains si serrées que personne ne put les ouvrir. Maître Claude Lautrichet, un des deux curés de Vervins, fut appelé. Après s'être préparé par « Confession, leune et Oraifon », il voulut bien intervenir près de la malade, soupconnant le Diable d'être la cause de tout le mal. Il commença les conjurations rituelles : « Qui es-tu ? Parle. Je te l'ordonne au nom de Dieu. » Les assistants furent alors fort étonnés d'entendre Nicole, « ayant la bouche ouuerte comme à y laisser entrer vne noix, & ayant vn' enfleure au deffoubs de la gorge, ou, à mieux vray dire, au deffoubs du menton en la gorge, sans toutefois manier ou remuer les levres », répondre d'une voix bizarre : « Tu dis bien vrai, je suis le bon ange du défunt. » Le maître d'école, personnage d'une grande érudition, intervint : « Oui bien, mais ce n'est pas la propriété d'un bon ange de tourmenter les créatures pour le bien desquels Dieu l'a ordonné, ni d'entrer ainsi au corps d'icelles. » A quoi Nicole répondit : « Je ne suis pas dans le corps; mais je parle seulement selon la permission divine, par la bouche de Nicole, que je tourmente au défaut que les voyages ne sont accomplis. » (1) La discussion se prolongea, et finalement le Diable fut convaincu d'imposture.

**

NICOLE EST POSSÉDÉE DU DIABLE

L A situation devenait grave. Les Notables du pays se réunirent « deuant le fieur Robert de Couffy, seigneur en partie de Vreuin, grand Archidiacre de Laon, & Abbé de Foigny, & les premiers des habitants de Vreuin, et

(1) Le Thésor, BOULÆZE, p. 61.

coclurent d'enuoyer à Velly, ville de l'Euefché de Soiffons, pour faire hafter de venir le vénérable Pere, de Vie, de doctrine & grace de prefcher fort bien renommé, Frere Pierre de la Motte, Religieux de l'ordre des Prédicateurs communément appelez Iacobins, qui ia eftoit retenu pour prefcher l'Aduent à Vreuin ».

Le religieux arriva en toute hâte. Après avoir pris les instructions de Christophe de Héricourt, doyen du chapitre de Laon, après avoir dit la messe, il se rendit près de Nicole et interpella le Diable en latin. Celui-ci ne comprit-il pas, fit-il la mauvaise tête, ou bien — disons-le froidement, — Nicole, en brave fille de la campagne, ne comprit-elle pas le langage des clercs...? Le Diable ne répondit pas. Le saint homme, étonné d'un tel manquement au rituel, reprit ses objurgations en français. « Je te jure, cria-t-il en terminant, je te jure sur les saints évangiles que tu es un Diable ». Et jugeant sans doute qu'il n'avait pas été suffisamment entendu de tous, il ajouta : « Messieurs, désormais ne croyez autre chose, sinon que c'est un Diable qui possède ce corps ».

Nicole aurait eu mauvaise grâce à résister à de semblables suggestions. Interrogée peu de temps après le départ du religieux, elle répondit que son grand-père « luy auoit dict, qu'elle fift tout ce que le Religieux lui diroit ».

« Or, dit l'historien Boulæze, demeuroit-elle en la chambre de fon pere, affife fur vn petit lict, dreffé contre la muraille, auprès du iambage de la cheminee ioignant le feu. Ou souuent on la voyoit deuenir roide, come une bufche de bois contre la muraille, ayant les yeux (comme dict eft) ouverts, immobiles, defquels toutefois vn chacun des affiftants penfoit eftre regardé : et les mains ferrees quafi toufiours tant eftroittement, qu'ordinairement nul ne les pouvoit ouvrir, finon le Religieux ou autres preftres, difant : Au nom de DIEV, ie te commade d'ouvrir cette main. Aucune fois la il lafchee à d'autres perfonnes. Mais

L. LANGLET.

3

- 26 -

demàdoit ce qu'elle auoit veu ? Auquel elle refpondit : l'ay veu mon gràd pere eftèdu à ma dextre, criant à mes aureilles come vue mufe à braffi (c'eft à dire Cornemufe) me disant : qu'il eft mon gràd pere, & fi ie ne le cognois pas bien, me parlant de DIEV et de chofes bonnes, me difant l'heure que ie feray malade & allegre, encores que l'horloge faille » (1).

Nicole, entendant répéter à tous les échos qu'elle était possédée, devint rapidement démoniaque : elle finit par apercevoir le Diable en personne, oubliant totalement son grand-père Joachim Vuillot. Le dernier jour du mois de novembre 1565, le malin esprit « qui touiours empeschoit d'eftre cogneu », apparut « à la façon d'homme noir et hydeux, difant à la dicte Nicole : ne voyla pas vn beau & plaifât grad pere ? Et foufdain la transporta par deffus vne muraille, haute de quinze pieds ou enuiron ... » (2). Ses parents, ne voyant plus Nicole, la cherchèrent de tous côtés. Après une longue perquisition, on finit par la retrouver dans une étable à pourceaux, couchée près d'une fosse, semblable à une morte. Quand Nicole put parler, elle dit qu'elle ne se souvenait de rien, sinon « qu'elle auoit veu cet home noir : & qu'elle ne sçauoit qu'elle eftoit devenue. Dont facilement on cogneut (!) que le Diable l'auoit emportee par deffus les paliz & la muraille » (3).

Le Religieux Pierre de la Motte, afin de mieux réussir ses exorcismes « s'aduifa d'enuoyer querir le liure du doyen d'Auesnes, premiere bonne ville du Hainaut, à sept lieues de Vrevin, pour mieux faire la conjuration ». Instruit par le livre, de la Motte conjura le diable pour savoir son nom,

(1) Le Thésor, BOULÆZE, p. 65.

(3) BOULÆZE.

⁽²⁾ DE HÉRICOURT, p. 67. Nous est-il permis de dire que le témoin exagère un peu?

et pour avoir la certitude qu'une multitude d'autre démons ne possédait pas Nicole. Après avoir bien tergiversé, le Diable répondit : « Je suis Beelzébuth : seul pour le moment je possède Nicole ». Le religieux, conformément aux prescriptions du rituel, fit à l'instant écrire ce nom sur plusieurs billets et les brûla à la flamme d'un cierge bénit (1). Puis, ayant revêtu ses habits sacerdotaux, et approché la Croix et le Saint Sacrement, il conjura à l'aide de tous les Noms de Dieu « Tétragrammanton, Emmanuel, Sabaoth, Adonaï », etc... Quand le Diable entendit tous ces noms pompeux, et surtout quand il vit approcher l'hostie, il s'agita furieusement dans le corps de la malheureuse Nicole. « Le fecod iour de Decembre, enuiron les neuf heures & demie du matin, elle fe tourmeta fort furieusemet se leuant de desfus fon liet. Dont fon mary la print : Et voyant qu'il n'estoit pas le plus fort & n'en pouuoit cheuir, crva à l'aide... A ce cry, deux hômes qui paffoient, entrerent & tous trois furent fort empeschez à la maiftrifer. »

- 27 -

« Ce mefme iour fur les fept ou huict heures du foir elle demanda à boire. Et fon mary verfa du vin en vn verre et de l'eau bénicte, par le confeil de la mere gräd. Elle meift le verre à fa bouche, & en auala. Mais le verre tenoit fi fort à la leure qu'on ne le pouuoit auoir : comme s'il y euft efté attaché ou collé. Et foudain le col et la tefte fe retirerent, & apparut auoir la gorge enflée, come auffi l'eftomac & le ventre... La face longue, large, de couleur rouge grife perfe deuenant come la crefte d'un coq d'Inde tant fubitement elle changeoit de couleurs. Les yeux troublez tantoft enfoncez en la tefte, tâtot enflez hors la tefte, horribles à veoir. La langue longue, large et efpaiffe, tantoft rouge, noire, perfe, tantoft de diuerse autre couleur, tiree, f'allongeant iusques au menton,

(1) Cette coutume existe encore dans certaines régions.

quelquefois plus, quelquefois moins, tantoft ronde et pliee en gouttiere ou cornet faict d'une oblie, ou de papier, et fans le mouuoir, ne auffi remuer les leures, elle manifestoit à quelques vns les chofes qu'ils pensoient les plus fecrettes, entrelaffant entre les chofes vrayes beaucoup de mensonges, blafmant les prefents & abfens, fe mocqu'at de ceux qui auoient faict les pelerinages...»

Pierre de la Motte vit bientôt que la lutte était inégale entre lui et Belzebuth le prince des Démons, et qu'il perdait son temps. Il envoya dans toute la région des lettres pressantes pour demander du secours, à l'Evêque de Soissons, au Chapitre de Laon, et même à l'Archevêché de Reims.

Nicole ne fut pas longtemps sans apprendre la détresse du saint homme : elle sut en outre qu'on organisait des pèlerinages pour son salut. Le Démon qui était en elle se révolta, beugla comme un taureau, rugit comme un lion, poussa des cris, « tellement que quand la faincte hoftie eftoit montree soudain vous euffiez vu la pauure Nicole deuenir enflee par le ventre & l'eftomach, gorge, vifsage, yeulx & langue ». Après quoi elle se calmait, apparaissant alors aux assistants, avec un visage d'une réelle beauté, d' « un maintien agréable à tous & déuotement priant DIEV lifant en fes heures. Mais le Diable reuenant & la poffédant foudainement elle jetoit fes heures à la tefte du premier, & principalement de fon mary. »

On avait construit dans l'Eglise un « échafaud » sur lequel on la portait chaque jour. L'affluence du peuple était telle qu'il avait fallu surélever le lit sur lequel on exorcisait Nicole, afin que les regards de tous pussent atteindre le religieux tableau. Les hommes les plus forts de la ville se relayaient pour la porter. Après la cérémonie, on la ramenait chez ses parents, et dans ses moments de calme, qui duraient sept à huit heures, elle revenait comme d'un long évanouissement. Le Diable, dit ce bon abbé Roger, avait rendu Nicole sourde, muette et aveugle, afin de l'empêcher de se confesser. Le maître d'école lui avait fait avouer pourquoi il avait pris possession de Nicole. Celle-ci, un jour qu'elle se promenait, avait perdu un chapelet. Quand elle revint à la maison, sa mère voulut le reprendre : « Que le Grand Diable te puisse emporter », s'écrie la mère en colère ! « Dès lors, dit Beelzebub, comme Grand Diable je l'ay prinse à moi. » — « Puisque tu m'as déclaré les causes de ton entrée, tu sortiras bientôt, dit le maître d'école. » — « Je t'en engarderai bien, car en sortant, je la laisserai muette, sourde et aveugle ». Ce fut le dernier mot du Diable, qui naturellement mit sa menace à exécution.

Le Père de la Motte eut alors l'idée d'approcher des yeux de Nicole la relique de la vraie croix. Elle vit aussitôt, ce qui ne pouvait pas manquer d'arriver ; mais ce moyen ne devait pas avoir une efficacité de longue durée. En effet les désordres que le Démon causait chez la jeune femme ne faisaient que s'aggraver : déjà elle prenait des attitudes passionnelles dont l'impudicité, jointe aux paroles obscènes, jeta le trouble parmi les esprits religieux qui l'entouraient.

**

DERNIÈRES TENTATIVES (D'EXORCISME A VERVINS

A ^U début du mois de janvier 1566, l'Evêque de Laon vint apporter le concours de son prestige et de son autorité à ses fidèles, dans une lutte où l'Eglise Catholique semblait considérer que son salut était quelque peu engagé. Monseigneur de Bours, prélat d'une haute importance, ancien aumônier du jeune roi Charles IX, comte d'Anizy et pair de France, homme d'une haute intelligence et d'une vaste érudition, venait à peine d'arriver à Laon. Dès qu'il connut les ravages que le Diable faisait à Vervins, il accourut, revêtit ses habits épiscopaux, crosse en main, mitre en tête, et célébra la messe devant le peuple de Vervins. Nicole assistait à la cérémonie, couchée sur un lit derrière le grand autel. Depuis les fêtes de Noël, elle ressentait « des douleurs non accouftumez » et s'était mise à « fe complaindre & perdre aucunement fon appetit, qui auparavant luy eftoit revenu par la frequentation de la viande ». La relique de la vraie croix, qui pendant six ou sept jours l'avait facilement exorcisée, n'agissait plus sur elle.

« Après la meffe et que les gardes auoient eu fort grand peine d'apporter la Demoniacle de derrière le grand Autel, & la mettre devant, le Reverent pere Euefque faifant la coniuration, commanda au diable de luy dire fon nom, la multitude de fes compagnons & que prefentement il fortit du tout. Le Diable refpondit : Qu'il eftoit nommé Beelzebub, qu'ils eftoiët dix-neuf et que le lendemain ils feroient vingt : Et que vrayment ils fortiroient du tout pour luy : Mais pas encores, Ne là (1). »

L'Evêque, fort embarrassé, présenta la Croix et l'Hostie. Le Diable abandonna Nicole pour quelques instants ; mais il revint si souvent, qu'en une heure il posséda cette pauvre fille plus de cinquante fois. Il fit si bien que le religieux dut aller consacrer de nouvelles hosties, car la malheureuse avait reçu toutes celles qui avaient été consacrées à la messe, le matin. Le diable se moquait effrontément de l'Evêque : « Si tu fçauois le lieu où ie dois fortir, & les chofes qu'il faut faire deuant, ie fortirois poffible devant douze iours. » Alors, « se fouuenăt qu'il auoit dict à l'Euefque : Que

(1) BOULÆZE, p. 100.

de vray il fortiroit pour luy : mais non pas encore, Ne là : ils cogneurent affeurément qu'il leur faloit changer de lieu, & deliberement, concluret & arrefterent de la faire rapporter chez son pere. » Enfin, l'évêque regagna sa ville, et plus tard, il fut décidé « auec les parens, & mary de ladicte Nicole, pour la mener à noftre Dame de Lieffe, diftante de Laon de trois Lieuës ».

Cependant les Protestants, qui étaient en assez grand nombre à Vervins, pensèrent qu'eux aussi pourraient obtenir un succès près de Nicole Obry. Le Diable, d'ailleurs, parlait souvent de « ses amis, ses enfants, ses serviteurs qui faisaient bien ses volontés », et comme les Protestants, qui croyaient à ses méfaits autant que les Catholiques, ne voulaient pour rien au monde passer pour ses amis, ils offrirent leurs services. D'autre part, les Catholiques voyaient dans la vertu que l'hostie avait de calmer les crises de Nicole, une affirmation divine de la vérité de la transsubstantiation. Les Protestants espéraient donc, en délivrant Nicole, montrer combien l'argument des Catholiques était peu solide. Mais tandis que les Catholiques faisaient tous leurs efforts pour « exorciser » la jeune femme, les Protestants se contentaient d'espérer le miracle de la bonté divine. L'un d'eux essava bien de discuter avec le Démon, mais comme celui-ci parlait par la bouche de Nicole, et que celle-ci, depuis des années avait été élevée dans la haine des huguenots, ledit Démon ne voulut rien entendre et congédia le malheureux disciple de Calvin : « Me penfes-tu chaffer avec ces plaisantes chansons (1) que i'ay aydé à compofer ?... Ie prie Lucifer qu'il... la (2) tienne touiours en fes liens comme il le fait ! »

Les Protestants se retirèrent passablement émus -

(1) Les cantiques que chantaient les huguenots.(2) Nicole.

si l'on en croit les historiens du temps — d'avoir assisté aux contorsions de Nicole. Ils « veirent la demoniacle hideufement efgarouillee, & l'ouïrent faire horribles & epouvantables cris & hurlements, eftant prefque renverfee en cercle les pieds à la tefte, le ventre efleuée, & tenue de plusieurs. Et puis deuenir muette, aueugle, & fourde, horriblement treffaillant : Et ietter diuers & épouuentables foufpirs, & telle demeurer. Auffi s'efforcerent ils de lui ouvrir les yeux. Mais il ne fut en toute leur force. Finalement, ils la veirent communier & fenfiblement à la receptio de notre Createur redevenir libre en tout. »

Ces succès devenant de plus en plus difficiles, le nombre des diables qui assiégeaient Nicole augmentant de jour en jour, le départ pour Liesse fut décidé.

**

NOTRE-DAME DE LIESSE

L E vingt-deuxieme de Ianuier (1), iour de fainct Vincent, enuirö les cinq heures du soir » (2), le religieux et le maître d'école allèrent chercher à l'église quelques hosties consacrées; puis, ayant déposé Nicole sur une charrette recouverte d'un drap, ils partirent de Vervins « auec la mere, le mary, l'oncle & le chartier » pour « aller au gifte à Noître Dame de Lieffe ». Sur le chemin, dit Boulæze « quand la pauurette eftoit possed delaiffee muette, aueugle & fourde, les cheuaux eftoient bien par le fouët

(I) D'après HÉRICOURT.

(2) Neuf heures du matin d'après BOULÆZE.

contraincts de tirer de toute leur force, & fi alloient peu, encores qu'ils en fuaffent. Mais foudain qu'elle avoit reçeu noftre Seigneur, ils fembloient voler ».

Au bout de quelques heures de marche, la petite caravane rencontra un jeune homme qui s'offrit à la guider, ce qui fut regardé comme une attention du ciel (garçon ou ange, dit Boulæze). Le soir, après avoir traversé un pays marécageux et presque sans chemins, on arriva à Pierrepont, où l'on pensa s'arrêter, pour essayer les vertus curatrices des Reliques qui se trouvaient dans l'église. Mais la nuit tombant fit prendre aux voyageurs la résolution de gagner Liesse le soir même. Ils couchèrent dans une hôtellerie « où pour enfeigne pendoit l'Image de Sainct Martin ».

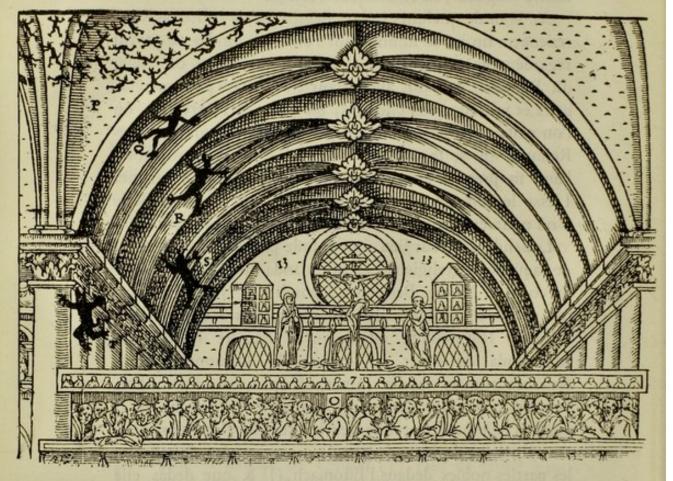
Le lendemain eut lieu une grande procession, à la suite de laquelle le Religieux (1) commanda au diable de sortir du corps de Nicole. Belzebuth répondit : « Non feray pour toy ». Alors le religieux lui montra la croix « et par noftre Seigneur IESVS-CHRIST eftant en la Saincte Hoftie, luy commanda de sortir ». « Lors la Demoniacle avec fes accoutumees laydes mines, & grimaces, fort enflee, branflant la tefte, commença à ouurir la bouche & la gorge (tellement & tăt largemet que le Religieux nous a ceftifié, auoir veu dedans la gorge, voire dauantage, les parties nobles dedans l'Eftomach, (!) & que dedăs elle eftoit toute rouge).

L'hostie la calma encore. Puis on la porta à son logis, où elle fut de nouveau possédée : on la retrouva « le vifage reuerfé contre le lict au dager d'eftre eftoufee, & ja eftoit toute en eaue ». On lui donna le Saint Sacrement, « duquel elle reuint, & fe porta bien, excepté le bras feneftre. »

Pourtant vingt-six Démons sur trente étaient sortis de la possédée, témoignant de leur fuite en arrachant trois

(I) Il doit toujours s'agir du P. DE LA MOTTE.

ardoises au toit de l'Eglise et deux branches de sapin au jardin du trésorier. Mais tous les efforts du Religieux



Cette figure n'est qu'une partie de l'image qui figure en tête du livre de Boulæze, et qui synthétise toute l'histoire de Nicole. Quoique les voûtes figurées ici soient celles de la Cathédrale de Laon, on peut y voir à la lettre P « de trente diables doncques le précieux & tout VICTORIEUX CORFS DE DIEV en chaffe vingt-fix à Noftre Dame de Lieffe. »

Q, Legio, partira à Pierrepont.

R, Astaroth; S, Cerberus; T, Belzebuth, ne seront chassés que plus tard.

restèrent vains devant l'entêtement de Belzébuth et de trois autres diables, qui refusèrent obstinément d'abandonner Nicole. Sans doute celle-ci, connaissant les honneurs épiscopaux, révait-elle d'ajouter à sa gloire les pompes d'une grande cérémonie dans la cathédrale de Laon? Cela est fort possible, car Belzébuth prévint sans ménagements le P. de la Motte : « Quand tu ferais ici iusques minuit, voire cens ans, il n'en fortira plus un seul ; ne te contentes-tu pas d'auoir chaffé vingt-six Diables pour un jour? Il en faut pour ton Euefque. »

Dès le lendemain, le Religieux écrivait à l'Evêque de Laon pour lui faire connaître les propos du diable, et pour lui annoncer l'arrivée prochaine de Nicole et de toute sa suite.

Sur le chemin de Laon, à Pierrepont, par la vertu des reliques de Saint-Restitue, on expulsa encore un Diable nommé Legio, qui, en s'enfuyant, brisa quelque peu les tuiles du clocher. Il ne restait plus enfin que trois diables plus tenaces que les autres, Belzébuth, Astaroth et Cerberus. Le jeudi 26 janvier, les voyageurs arrivaient à Laon, à l'hôtellerie des Pourcelets, après avoir rencontré l'abbé de Saint Vincent et une nombreuse assemblée de clercs et d'hommes d'armes, venus au devant d'eux sur la route, pour les protéger contre les attaques toujours redoutées des Huguenots, qui n'ayant pu délivrer Nicole par la vertu de leurs cantiques, parlaient déjà tout haut de « tromperie » et d' « abus ».

LAON

非市

Nous insisterons peu sur cette période de la vie pathologique de Nicole Obry. Nous aurons à nous en occuper longuement dans un autre chapitre, quand nous en arriverons à étudier les témoignages médicaux relatifs aux séances d'exorcismes organisées par le clergé. La cathédrale de Laon fut pompeusement ornée pour la circonstance. On installa un vaste « échafaud » au milieu de la grande nef, sur lequel on devait hisser la démoniaque, afin que le peuple ne perdit aucun détail des cérémonies qui allaient se succéder. L'Evêque de Laon, Jean de Bours, ne voulut laisser à aucun de ses prêtres l'honneur de combattre le Prince des Ténèbres : il décida d'officier lui-même.

« Le Vendredy vingt-cinquieíme iour de Ianuier, des Pourcellets la Demoniacle fut portee à l'Eglife Cathedrale dediee à DIEV au nom de la vierge MARIE. Où Monfeigneur l'Euefque, comme il auoit ià faict à Vreuin, commença d'adiurer... fur le Nom & multitude des Diables qui poffedoient ce corps. Le Diable refpondit qu'ils eftoient trois, Aftaroth, Cerberus & Beelzebub. Et finablement l'Evefque preint le Sainct SACRE-MENT de l'Autel. Devant lequel on la veid s'elancer en l'air horriblement tourmentee & difforme, & muglant incrediblement, & puis devenir royde & dure comme une barre de fer, pierre ou marbre. Mais l'Euefque luy appofant fur la leuvre le précieux corps de diev, elle le receut, & avec iceluy toute fanté de corps & d'ame, excepté le bras gauche ».

Devant les résultats peu encourageants de cette séance d'exorcisme, il fut décidé qu'on recommencerait. En effet, chaque jour on devait essayer contre le Démon la puissance des nouveaux exorcismes.

Comme les huguenots continuaient à traiter d'imposture et de mensonges tous ces faits dont ils ignoraient la nature, maitre Claude Du Mange, lieutenant civil de Laon, pour couper court aux médisances, offrit de faire surveiller Nicole continuellement, par des personnages des deux cultes. Les médecins choisis dans ce but furent maitre Loys de Heue, catholique, maître Quentin Le Moyne, huguenot : le chirurgien, maître Claude Le Roy, plus maître Pierre Muyau, catholique, et Iehan Carlier. Ils étaient assistés de bourgeois, appartenant également aux deux religions.

Les médecins firent leurs rapports : nous les publierons plus loin, *in extenso*. Nicole eut des accès de fureur terribles, pendant lesquels les médecins qui la gardaient expérimentèrent tout leur savoir. Leurs moyens, violents pour la plupart, restèrent sans effet. Un jour, un huguenot proposa bien à Louis de Heue, de donner à la patiente une hostie non consacrée ; le médecin catholique s'y refusa : l'hostie sainte seule fut autorisée. Regrettons-le.

Dans toutes ces attaques, le malin esprit ne cessa de s'agiter, de causer, de se moquer, et répondit avec plus d'à propos que jamais aux questions qui lui étaient posées. Il parla presque latin, appela l'évêque « *ma coquille* », à cause de la forme de sa mitre, ou encore « vilain papaud » ; traita l'abbé de Saint Vincent de « fils de Ribaude » et raconta sur les gens de la ville des histoires fort méchantes, qui se trouvèrent souvent être vraies. L'Evêque brûla solennellement à la flamme du cierge bénit les noms des diables, la gorge de Nicole s'enfla, elle poussa des cris de bête sauvage. Heureusement toutes ces épreuves furent couronnées de succès : Astaroth était enfin expulsé !

« On peut remarquer, dit M. le D^r PENANT, que les violents accès se produisaient chez notre possédée chaque fois qu'on l'emportait à l'Eglise, ou lorsqu'elle était soumise à une conjuration » ; de sorte que les exorcismes répétés auxquels elle était assujettie ne faisaient que provoquer les attaques au lieu de les calmer.

Le D^r Penant ne se doutait probablement pas qu'il énonçait là une théorie qui se trouve depuis les travaux de Babinski applicable à toutes les hystériques. Nous y reviendrons plus loin.

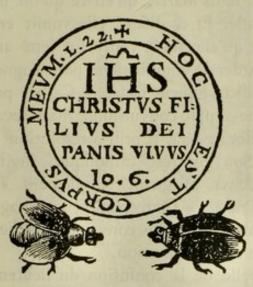
Les médecins qui examinèrent Nicole avaient très bien

remarqué que le bras gauche se paralysait et s'anesthésiait ; ils avaient même été fort effrayés, un jour qu'elle était tombée en léthargie « pis que morte ». L'hostie l'avait encore rappelée à la vie. Il faut reconnaître que les catholiques, ne sachant pas que leur cliente était suggestionnable au plus haut point, étaient sincères dans leurs opinions. De leur côté les protestants, qui niaient le miracle, ne pouvaient guère, puisque l'hystérie n'était pas connue à cette époque, expliquer ce cas bizarre autrement que par la supercherie.

Ils réclamèrent une seconde expertise, et l'obtinrent d'autant plus facilement que le lieutenant civil, un de leurs dévoués amis, espérait autant qu'eux que la victoire leur reviendrait sur le démon, et que la lutte entre les deux partis — le mot n'est pas trop fort — s'apaiserait ainsi. Cependant il commençait à sentir sa patience à bout; il alla aux Pourcelets où il invectiva la mère de Nicole, son père et son mari : « Pourquoy ils eftoient venu à Laon, plutost qu'autrepart? Et si DIEV n'estoit aussi puissant pour chaffer le Diable à Vreuin qu'audict Laon? Et si l'Euesque les auoit mandez, ou incitez de le faire ? Et qu'ils eftoient cause d'emouuoir le peuple. » Il ajouta « qu'elle n'eftoit pas bien logee, & que trop de gens alloyent voir fa fille. Parquoy elle n'auoit point bo repos, & qu'il vouloit la mettre en une bonne chambre » « Incontinent le lieutenant commanda à Loys Pierret, mary de ladicte Nicole, de porter sa fême où il lui diroit. »

Le lieutenant, qui n'était pas un méchant homme, autorisa la mère de Nicole à accompagner sa fille. Mais dès que l'Evêque connut ce qui s'était passé, il s'indigna, fit avertir le Doyen et l'Official. On se mit à rechercher la pauvre Nicole, qu'on retrouva en prison, dans la Tour du Roi.

On la fit veiller par le médecin huguenot Carlier qui bientôt eut l'occasion de se persuader que c'était bien un diable qui possédait Nicole, car il « en eut l'experièce par vu Duel faict entre eux deux, à grands coups de poing ». Et, chose merveilleuse, aussitôt après ce pugilat, on eut l'occasion de trouver sur les draps « vne petite befte noire, auec reuerèce sèblable à vn fouille-merde, coulant le long du cheuet, et bien aperceüe par ledict medecin. Carlier avait bien eu l'idée d'affirmer que c'était « une



Sur cette figure est représentée l' « efcarbotte » trouvée sur le lit de Nicole. En face, c'est la mouche à vers ; forme sous laquelle le diable s'était déjà montré à Vervins. Enfin, au dessus, une hostie.

ordure, cheutte du ciel du lict, f'efforçeant en faire cheoir d'autre. Ce qui n'aduint. » Il fut donc convenu entre les assistants, que la petite bête noire, « l'efcarbotte » trouvé sur le lit, ne pouvait être que le diable sorti de Nicole. Comme celle-ci semblait à ce moment même anéantie et tranquille, ou décida qu'il était impossible qu'il en fut autrement.

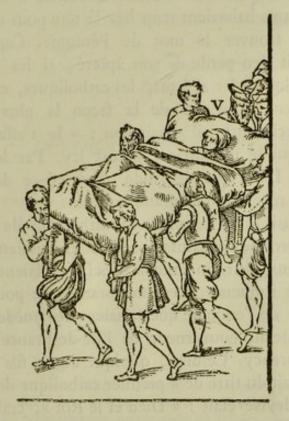
Peu de temps après, un accès de fureur s'empara de la patiente. Jean Carlier, déjà quelque peu ébranlé dans ses convictions, mais s'étant bien promis de découvrir la

« fraude et le jeu industrieux » tenta de maintenir Nicole. Ce fut en vain. Celle-ci se jeta en bas du lit, courbée en cercle, la tête aux pieds, etc... Le chanoine Despinoy, qui assistait à cette crise, parvint seul à la recoucher. Pendant qu'elle s'apaisait un peu, Carlier lui versa dans la bouche une liqueur rougeâtre et puante : aussitôt le corps de Nicole devint noir et insensible. « Partant elle s'efcria en ces mots : Iefus Maria, qu'est-ce qu'on m'a donné? Ie brufle, ie brufle. Et ce difant, elle vomit en une efcuelle profonde. Ce qu'elle auoit vomy fut ietté au feu. On ne s'aduifa de garder le vomiffement pour cognoitre la compofition de ladicte liqueur rouge. » Carlier prétendit alors que c'était une simple convulsion ; mais devant la protestation qui s'élevait déjà, il prit la résolution de se retirer sans bruit. Son confrère catholique, invité à soigner Nicole, se récusa, alléguant simplement « quod ignorat medicina, non curat. » Cette séance, fort orageuse avait au moins eu pour résultat de convaincre le lieutenant qu'il s'agissait bien d'une possession.

A la nouvelle de la confusion du lieutenant, il y eut parmi les catholiques une joie énorme, délirante. L'Evêque de Bours, rempli d'allégresse, fit sonner les cloches et le carillon de la cathédrale à toute volée, puis il somma le lieutenant de remettre Nicole Obry en liberté. Claude Dumange, déjà fort ému par ce qu'il avait vu, n'osa pas faire grand résistance : il donna l'ordre de laisser enlever la prisonnière.

Malgré tout ce bruit, rien ne changea dans l'état de la possédée. Comme par le passé « chaque fois qu'on la portoit à l'Eglife, ou aux proceffions, c'eftoit lors la couftume du Diable y reprendre fon habitation ».

Le lendemain de sa sortie de prison, Nicole fut reportée à l'Eglise « debilitez comme de la mort ». Pendant la messe, l'Evêque monta sur l'échafaud où on avait à nouveau déposé la possédée. Il demanda au Diable ce qu'il avait fait la nuit précédente : celui-ci répond : « Ne le sçays-tu pas bien ? l'ay efte en la prifon du Roy, en vne chambre fus les Efleuz, où le lieutenant eftoit, & le sçait bien, & maistre Iean Carlier aussi, qui a donné une méde-



Nicole à sa sortie de prison, est ramenée en grande pompe à la Cathédrale de Laon, revenant « comme de la mort » pour affister à la Proceffion. »

cine à cefte ribaulde, que il luy auoye aydé à faire... Elle eftoit bië composee pour faire mourir plus de cent perfonnes : dedans laquelle il y auoit huict grains d'antimoine, laquelle n'auoit point été lauee, de l'eau d'ysope, de l'eau-de-vie, de l'eau de Romarin, de l'huille de petrolle, qu'il disoit venir de Rome ».

Nicole avoua aussi qu'elle n'avait pas pris toute la liqueur pour « rompre l'entreprife dudict Carlier. Monfieur

L. LANGLET.

de Laon dict : O ie voy que tu n'es qu'vn menteur : Le Diable répond. Ouy mais ie dy vray quelquesois, quand il m'est commandé, & que i'y suis contrainct. Et quand ie dis la vérité, ie l'emprunte ».

On ne prêta d'ailleurs aucune attention à ces paroles. Les protestants baissaient trop bas la tête pour n'avoir pas renoncé à trouver le mot de l'énigme. Cependant la lutte n'avait rien perdu de son âpreté; si les protestants n'osaient plus parler si haut, les catholiques, eux, manifestaient leur arrogance de la façon la plus éclatante. Quant à Beelzébuth, il tenait bon : « Ie t'affure, dit-il à l'Evêque, que ie ne fortiray poinct icy. Par le sangbieu non feray. L'Euefque demande : où eft-ce doc que tu fortiras ? Il répod : en ce grand bordeau. »

C'est ainsi qu'il nommait la cathédrale de Laon, au grand désarroi de ces saints hommes qui faisaient pourtant de leur mieux pour l'intimider. Les faits allaient avoir une plus grande influence. Les protestants, ne pouvant plus rien espérer de l'enquête que faisaient les médecins, portèrent plainte au gouverneur de l'Ile-de-France, François de Montmorency. Celui-ci, quoique digne fils d'un père qui s'honorait du titre de « premier catholique de France », et dont la devise était : « Dieu et le Roi », craignant des troubles sérieux, envoya à son lieutenant général une lettre un peu froide, dans laquelle il lui demandait impérieusement d'intervenir. (1) Le clergé de son côté, commençant

(1) Miffive de Monsieur de Montmorency aux officiers de Laon. — A Meffieurs les Lieutenant General, particulier, conseillers, procureurs & advocats & officiers du Roy au siège présidial de Laon.

Meffieurs, après que i'ay entendu la plaincte que l'on m'a faicte d'vne ieune femme de Vrevin, que l'ò dit eftre poffedee des malings Esprits qui a efte enuoyée depuis cinq ou six iours en voftre ville de Laon : où ie scay que l'on vous a faict remonstrance de la grande apparence qu'il y a, que ce soit quelque farce, & ieu industrieux qui se ioue; parce que à toutes heures parmy ces demonstrations de fureur, elle mefle des brocards contre les prefens et contre les absens. à s'apercevoir qu'il serait difficile de continuer à lutter longtemps encore contre le Démon, prit la ferme résolution d'en finir à tout prix. Monseigneur de Bours, qui avait déjà maigri considérablement à la suite des jeûnes auxquels il s'était soumis, se mit à jeûner de plus belle. Puis il fixa au vendredi 8 Février son dernier exorcisme.

**

HÉROÏQUE TENTATIVE

DE nouveau, on prépara la Cathédrale de Laon pour recevoir de nombreux spectateurs. L'échafaud de Nicole fut surélevé, et une galerie de bois construite au-dessus de celle qui existait déjà. « Pour ce que mauuaifes gens fe mettoient fous la premiere auec caniuets et longs poinçons & efpingles picquaient ceux de deffus. » Tant il est vrai que l'âme des foules reste la même à travers les siècles !

Chose qui pourroit bien tendre à quelque confequence pernicieuse. Et avant efte bien adverti de la conniuence & de la negligence dont vous auez ofer sur les remonftrances qu'on nous en a faicte, ie vous ai bien voulu faire la presente et vous dire que vous ayez à vous employer fi bien chacun en fon droict, loy & felon sa charge, à maintenir le repos que lçauez que le Roy a establi entre tous ses subjects, que par telles mimes et mysteres il n'arriue aucun trouble en voftre dicte ville. Dont en ce cas vous pouuez vous affurer de me demeurer respondans, & m'en prendray fi bien à vous que d'autres y prendront exemple. Ce n'est la façon de guerir ceux qui font malades de furie, de les mettre en spectacle à tout le monde : mais de les mettre en lieu de repos & vser sainctement des coniurations en tel cas accouftumes. l'en ecris à Monsieur de Laon, qui comme il m'affure s'y emploiera diligemment, comme ie vous prie faire chacun de vous en ce qui est de vos charges. & tenir la main à ce que tous ceux de voître ville puiffent viure en paix fuiuant l'Intention du Roy. A tout ie supplie le créateur qu'il vous ayt, Meffieurs en fa faincte et digne garde. De Paris le dernier iour de ianvier 1566. Vostre entièrement bon amy.

F. DE MONTMORENCY.

Avant la grande cérémonie, on essaya encore quelques conjurations. Le lundi 4 Février, Nicole ayant été portée derrière le chœur, se mit à parler beaucoup. L'Evêque, averti, vint trouver la pauvre fille. Après le sermon et la messe, il commença la conjuration : « Ton nom ? — Beelzebub. — Quand sortiras-tu ? — Je ne sortirai point... Ah ! Ah ! j'ai gagné deux jours ! En effet, chaque fois qu'on essayait de le chasser, le Diable promettait de sortir bientôt. Puis, sans doute parce qu'il trouvait intéressant de discuter avec les naïfs prélats, il reculait subitement la date de sa retraite.

Mais la lettre de M. de Montmorency, conçue en termes énergiques devait faire plus pour chasser le Démon, que tous les exorcismes de l'Evêque. Beelzebub avait bien essayé de la faire passer pour un faux ; mais ce mensonge n'ayant trouvé nul écho, il calcula qu'il pourrait s'amuser quatre ou cinq jours encore aux dépens de son trop consciencieux exorciseur.

« J'ai encore gagné un jour ! » s'écrie le Diable le lendemain. Mais monseigneur de Laon se fâche. « Or ça, il te faut fortir. Le Diable respond, ouy dea si tu n'auois point diné ? Et viença, ma cocquille, ne fçais tu pas bien qu'on ne chasse pas vn Prince de Diables, comme moy, après Difner ? « L'évêque se redressa sous l'injure « Ie n'ay poinct tant difné, que je ne te face bien fortir ». Le Diable avait d'autres tours à jouer : « Mais ie ne fortiray point, car tu n'es point confessé ». L'Evêque se fâcha tout à fait : « Tu as menty ! Ie fuis confeffé ». Mais le Diable : « Quelle confession as-tu fait ? Elle n'estoit que generalle ? Viença, ma cocquille, me penses-tu ainsi chasser? Tu n'es pas accompagné comme un Euesque, pour penser me chasser ... Où est le Doyen et ton Archidiacre ? Où est le Procureur du Roy ! Où font les Aduocats du Roy ? Où font les conteillers ? Où eft le Greffier ? ».

Bref, Beelzebub devenait extrêmement exigeant. Son ironie s'étendait même jusqu'aux pratiques de l'exorcisme. Quand l'Evêque brûlait son nom, il s'écriait en riant : « O ma cocquille, tu ne brufle que du papier ». Et horreur suprême, non seulement il déversait son ironie sur les princes de l'Eglise, mais voilà que le corps du Christ luimême ne l'intimidait plus !

Le bon Evêque, — dernière ressource — voulut lui présenter l'Hostie sainte. Le Diable répondit qu'il ne craignait pas IEAN LE BLANC ! Puis il se mit à s'agiter et à danser comme jamais il ne l'avait fait, crachant au visage d'un chanoine, invectivant l'Evêque en l'appelant toujours « ma Coquille ». Le peuple lui même en fut indigné. Les uns disaient : « le Diable ne sortira que pour Monseigneur de Reims », d'autres allaient plus loin : « Il faudra le mener devant le Roy, le Parlement de Paris, ou peut-être bien ne cèdera-t-il que devant le Pape ».

Il n'est pas possible de croire « cöbien ce iour il eftoit uenu de peuple en cefte ville (1) pour voit la deliurance & dechaffement de cefte ennemy de nature. » Car le grand jour était venu, où le diable avait promis de laisser Nicole en paix. L'Evêque se présenta à l'Eglise suivi de tous les dignitaires ecclésiastiques ; tous avaient revêtu le costume des plus brillantes cérémonies. Toutes les autorités civiles avaient tenu elles aussi à assister à cette fête. Le peuple se pressait dans la cathédrale, sans distinction de religion. Car les huguenots avaient voulu qu'une place leur fut réservée, afin qu'ils pussent monter la garde. Ils avaient entendu dire en effet que, quand le grand cierge placé devant le Jubé s'éteindrait, Nicole serait délivrée. Pour éviter toute fraude, ils brisèrent le cierge qui avait été préparé, et le remplacèrent par un autre, qu'ils avaient apporté. Pour

(1) DESPINOY, p. 426.

éviter, en cas de tumulte, d'avoir le dessous, ils avaient écrit au Sieur de Genlis.

Celui-ci était arrivé à Laon « auec cent ou six-vingt cheuaux, tous efquippés de piftolles, tant deuant que derrière ». Ils logèrent à l'abbaye de Saint-Jean. Là, de Genlis apprit « que les preftres eftoient les plus forts, qu'il y auoit quatre-vingt chanoines de la grande Eglise, lefquels eftoient tous en leurs maifons, garnis de corselets, Harquebuzes, Piftolles & aultres baftons. Que chacuns defdicts chanoines auoient en fa maifon de sept à huit hommes bien embaftonnez; ce que donna telle frayeur aux gens & à la fuite du fieur de Genlis que toute la nuit ils furent fous leurs gardes ». La peur fut plus forte que leur courage ; ils repartirent tous le lendemain.

La cérémonie commença : Nicole était fort agitée : beaucoup plus que de coutume. Si l'on en croit un des témoins (1) le Diable se montra « plus hideux & formidable que iamais, & plus offenfa la pauure femme, que de couftume, luy faifant afprement croffer les oz, eftant en continuel mouuement d' vn furieux regard, les yeux effincellents, fort ouuers, uirant ça & là, la tefte torfe de trauers, le col allongé & tournoyant pour eftre veu de toutes parts, en telle figure que les peinctres la façonnent, les cornes exceptees, auuec mugiffement, & hurlement.

Quand le peuple vit Nicole dans un état aussi épouvantable, une émotion terrible s'empara des milliers d'êtres (2) qui, dans l'espoir d'un miracle, se pressaient dans la nef de l'église. Et l'on se ferait difficilement à notre époque, une idée exacte de l'état d'esprit de ces hommes et de ces femmes, venus tous là, avec leur foi naïve, comme à l'exécution d'un coupable d'horribles forfaits. Il y avait parmi ces spectateurs, des huguenots, qui étaient restés

(1) DE HÉRICOURT, p. 432.

(2) Plus de vingt mille d'après BOULÆZE qui exagère certainement car il est peu probable que la cathédrale de Laon ait pu contenir tant de monde. debout, le chapeau sur la tête. Ce ne fut qu'un cri : « A genoux ! Chapeau bas ! » Les huguenots, croyant à un traquenard, essayèrent de se sauver. Quelques arquebusiers amenés par l'abbé de Saint-Vincent calmèrent le tumulte.

Au moment où, solennellement, l'évêque invoquait Dieu, conjurant le démon de sortir, Satan se sauva, sous forme, disent les témoins, d'un nuage de fumée qui enveloppa les tours de l'Edifice ; au milieu du tonnerre et des éclairs. Nous leur laissons toute la responsabilité de leur récit. Leur émotion fut sans doute la cause des quelques exagérations ou enjolivements qui parfument leur récit.

Ajoutons seulement que le Diable avait oublié de souffler le cierge que gardaient toujours les huguenots incrédules. Nicole s'agenouilla, fit le signe de la croix de son bras délivré. Puis, levant les deux mains, elle les frappa pour applaudir à sa guérison, et se jeta parmi le peuple, qui pleurait d'émotion. Une joie immense s'empara des catholiques, qui remercièrent le ciel par des processions qui durèrent neuf jours. Un chanoine de l'époque fit construire un monument dans l'église de Laon, dont il est souvent parlé dans le livre de Boulæze. Nous ne l'avons pas retrouvé. Seule la gravure qui figure en tête du livre de Boulæze peut nous en donner une idée (1).

**

LES VOYAGES DE NICOLE

S^I Nicole Obry était délivrée du Démon, elle était loin d'être guérie. C'est ce que l'abbé ROGER, confiant dans le miracle opéré à Laon, appellera la « longue et douloureuse convalescence » de Nicole, qui consistera en « mystérieuses

(1) Suivant JOVET, la gravure n'est que la reproduction de ce monument. Nous l'avons placée en tête de cette étude. défaillances » que BOURNEVILLE dans ses remarquables études, a si bien dénommées les attaques syncopales de l'hystéro-épilepsie, nom que PITRES leur a conservé. Il faut reconnaître qu'après de pareilles épreuves, après une période de surexcitation ayant duré des mois, après ces longues et brutales expériences faites « par le fer et par le feu », la pauvre fille avait besoin de quelque repos.

Nicole aurait dû retourner à Vervins ; mais ce projet lui souriait peu. Portée en triomphe comme elle venait de l'être, visitée par les plus hauts dignitaires de l'Eglise, de la Noblesse et de la Magistrature, examinée par plusieurs médecins, encensée par tous les catholiques — et titulaire d'un miracle, après tout ! — elle se voyait sans joie retourner au pays natal et vivre simplement dans l'échoppe de son mari.

Sa santé d'ailleurs n'était pas brillante. Le 9 février, c'est-à-dire le lendemain du miracle, elle fut prise d'une de ces faiblesses dont nous parlions plus haut. Trois médecins furent appelés d'urgence « à fçauoir messieurs de la Roche, de Muyaul & de Heue, trois des plus sçauans, gens de bien & fort Catholiques. Voyant la patiente, la tatterent, dirent n'y trouer de pouls : ordonnèrent luy mettre du deffus de firop en la bouche. L'vn difoit qu'elle eftoit offenfée de la poïson que maistre Ieha Carlier lui auoit donnée en la prifon. L'austre disoit que la maladie prouenoit, à caufe des agittations et mouuements inestimables que ce corps auoit eu, faicts & endurez pendant la poffeffion ». Somme toute, peu d'accord entre ces médecins consultants. Ce n'est pas là d'ailleurs une chose bien extravagante : elle peut se produire encore de nos jours. « Monfieur de la Roche, comme le plus expert & le plus ancien, dict à Monfieur de Laon qui y affiftoit auffi : Monfieur ie vous affeure, que nous perdons nostre Latin en cefte maladie » (1).

(1) DESPINOY, p. 475.

Le seul avis auquel tous se rangèrent d'un commun accord, c'est qu'il fallait lui administrer de suite l'extrême onction, si toutefois Nicole avait la force de vivre jusque là. Heureusement pour la malade, ce sacrement eût sur elle la même action que la communion. Ses forces revinrent immédiatement, elle se fit porter à l'Eglise où Monsieur de Laon disait la messe; elle communia et se trouva tout à fait bien.

Cependant la maladie suivait son cours, et Nicole ne recouvrait la santé que le matin, à l'église. Tous les jours on l'y conduisait, et ce perpétuel va-et-vient dans la ville continuait à alimenter la discorde entre catholiques et protestants. Ceux-ci se plaignirent à M. de Montmorency, qui, soutenu par Louis de Condé, gouverneur de la Picardie, intima l'ordre à Nicole et à ses parents, de quitter la ville dans les trois jours. Défense était faite aux habitants de Laon de la loger.

Les parents de Nicole essayèrent bien de refuser d'obéir aux ordres qu'ils avaient reçus ; mais l'arrivée du prévôt des maréchaux de Senlis et de quelques cavaliers leur fit entendre raison. Accompagnés de nombreux pèlerins, ils quittèrent la ville le 18 Mars, pour retourner à Vervins. Mais il fut décidé que Nicole s'arrêterait au couvent du Sauvoir, situé au bas de la colline de Laon, — « selon que ma Dame l'Abbeffe dudict lieu l'auoit inuitée à l'aller veoir ». Cette abbesse se nommait Jacqueline de Châtillon : elle avait le plus grand désir de posséder Nicole quelque temps dans son couvent.

« Ledict iour de Lundy dix huictiefme de Mars, au difner chez mondict fieur le Commandeur fut conclud que Simon Ruelle demourant au village d'Ardon, preftroit fes cheuaux. Et que ma Dame du Sauuoir preftroit fon chariot branflant, pour remener ladicte Nicole ».

Nicole fut reçue avec joie dans le couvent. On lui fit fête. « Sur les huict heures du foir, Nicole conduicte par pouuoit, demeura elle du long de la nuict en tel eftat. » (1)

- 50 -

Nous verrons dans un autre chapitre, que des médecins furent encore appelés, qu'ils donnèrent leurs soins à Nicole, mais en vain. Ces médecins ayant reconnu leur impuissance, Despinoy s'approcha d'elle. « Nicole, lui dit-il, leuez uous au nom de DIEV. le uiens uous querir fans mentir, pour uous remener à Laon, felon que môfieur le lieutenant l'a permis. » L'effet ne se fit pas attendre. « A ces parolles, (chofe merueilleufe) incontinent elle fe leua la tefte, attacha fa poictrine, chauffa fes fouliers, fe leua, remercia les religieuses... et fe meit en chemin. » A force de supplications, Despinoy avait obtenu du lieutenant l'autorisation de faire rentrer Nicole à Laon, mais secrètement.

Quel objet d'attirance pouvait ramener aussi invinciblement l'esprit de Nicole vers la ville, il est difficile de l'affirmer. Etaient-ce les cérémonies religieuses, le plaisir d'être entourée de soins, ou la satisfaction... hystérique, disons-le, que lui donnait l'accomplissement de ses devoirs religieux ? Ou bien, faut-il y trouver, comme le dit le D^r PENANT « sans trop de médisance, le même motif d'attraction » que le Prince de Condé exposera plus tard au beau Despinoy ? Nous nous garderons de conclure. Et cependant l'hypothèse du D^r Penant serait-elle si invraisemblable, même chez une femme très soumise aux lois de l'Eglise ? Nicole avait si peu l'air de se soucier de son époux !

En tous cas, dès qu'elle arrivait à Laon, Nicole se sentait guérie, et surtout pendant les cérémonies dont elle

(1) Le Thesor, p. 512.

était l'objet. Mais ces cérémonies elles-mêmes, ne pouvant se faire absolument en cachette, furent bientôt connues des habitants. Les protestants s'adressèrent au lieutenant qui se laissa arracher un ordre d'expulsion contre Nicole et son mari. Ils durent reprendre la route de Vervins le 2 avril 1566.

Dès que la voiture eut franchi les murs de Laon, Nicole eut une syncope. Toutefois, comme il était impossible de revenir sur ses pas, on décida de ne s'arrêter qu'à Marle. Dans l'église de ce pays où elle fut menée dès son arrivée, elle recouvra l'usage de ses sens.

On avait remarqué cependant qu'elle refusait obstinément de prendre aucun aliment. Dès que la première bouchée d'une substance nutritive quelconque était approchée de ses lèvres, principalement à l'aide d'une cuiller, elle avait une syncope. Le lieutenant de Marle, à son tour, tenta de lui faire prendre un bouillon : le même accident survint : il fallut chanter « Tantum ergo » pour la faire revenir à elle.

Le lendemain 3 avril, sur le chemin de Marle à Vervins, Nicole retomba dans la torpeur qui ne la quittait plus. Ce fut ainsi qu'elle fit son entrée dans son pays natal. On la porta immédiatement à l'église, où elle commença, dès « l'Euangile, à foufpirer, plourer, & parler, difant : Qu'elle prioit mercy à DIEV & à tout le monde, mefmes à monfieur le Lieutenant de Laon ». Maître Jean Huttin lui ayant offert un bouillon, « elle retomba en ladicte maladie ».

Cette abstinence durait déjà depuis longtemps, quand ses parents, effrayés, résolurent d'essayer à nouveau d'apitoyer le Lieutenant de Laon pour qu'il y laissât revenir Nicole. Ils repartirent donc avec leur charrette, dans laquelle « Nicole efto[:]t toute eftendue comme morte, ayant la tefte fur le gyron de fa mere, & s'en allerent au gifte à Pierrepont ». Dans ce village encore, le curé, arrivant avec le Saint Sacrement, la sauva sans peine, mais l'approche de la moindre nourriture la fit retomber en syncope. Alors, au désespoir, ses parents lui firent réintégrer sa charrette, pensant qu'une messe à N. D. de Liesse aurait peut-être quelque effet sur la léthargie de leur fille. Il y avait trois jours qu'elle n'avait mangé. Après le service religieux, elle se rinça la bouche avec de l'eau, but un peu de vin. Mais quand on voulut lui faire prendre du potage avec une petite cuiller d'argent, elle s'évanouit.

Le vendredi 25 avril, ils arrivèrent à Vaux-sous-Laon. Le mari (dont on parle vraiment fort peu dans cette histoire), monta jusqu'à la ville pour supplier le Lieutenant de permettre à Nicole l'entrée du seul lieu où elle pouvait vivre. Le magistrat demeura inflexible. Une grande partie du clergé s'était rendu à Vaux, où il avait trouvé « la dolète mere, qui entre fes bras tenoit fa fille côme morte, hormis qu'elle eftoit vermeille, ayant les yeux ouuers fans les remouuoir aucunemèt, ny les palpebres auffi, & fans parler, ayât les mains chauldes & le pouls affez petit ». On lui donna l'hostie, qui comme toujours eut une action bienfaisante. Et comme toujours, quand elle approcha de sa bouche un morceau de pain trempé dans du vin, elle s'évanouit.

**

NICOLE CHEZ LE PRINCE DE CONDÉ

A ^{PRÈS} le peu de succès qu'on venait d'obtenir devant les autorités et devant Dieu, on prit le parti de conduire Nicole à La Fère, où résidait le prince de Condé, duc d'Enghien, Louis de Bourbon, afin d'obtenir de lui ce qu'on n'avait pu avoir en suppliant son Lieutenant. Ainsi, au Saulvoir, à Marle, à Vervins, à Pierrepont, à Liesse et à Vaux-sous-Laon, exactement mêmes symptômes, mêmes syncopes. Comme il n'y avait d'autre moyen de la guérir que de la porter en l'église de Laon, qu'elle même l'avait souvent répété, on pensa qu'il était préférable de s'adresser au Prince, quoiqu'il fut un huguenot convaincu.

Le jeune chanoine Despinoy, dont on retrouve le nom tout du long de ce lamentable récit, s'offrit pour accompagner la caravane. Le 6 avril, il se présenta devant le chef des Protestants.

« Le Petit homme tant joli, dit le D^r DUMAS (1), disposait alors dans le pays d'une autorité qu'il n'avait jamais connue. Après des aventures galantes qui avaient fait la tristesse de Calvin et la joie des bons Catholiques, il venait d'épouser en secondes noces Marie d'Orléans Longueville, et son mariage protestant avait été célébré, par l'ordre de la Reine mère, en pleine Cour ». Il sortait d'une partie de paume, lorsque Despinoys se présenta à lui (2) « auquel, après long propos, il donna à entendre, eftre venu à luy : Afin qu'efmeu de pitie il permift l'entree de la ville de Laon à une pauure ieune femme de Vreuin, qu'il luy auoit amenee toute efuanouye ».

Le prince voulut la voir. Elle entra donc à La Fère, où elle fut gardée à vue, et « où la plupart des gentilshommes & feruiteurs du Prince la uifiterent, eftant mife fur vn lict toute eftêdue. L'on la picqua, l'on luy tira poil des temples & aultres parties, l'on luy meift la chandelle allumee deuant les yeux, l'on cria à fes aureilles, l'on la menaça de la foëtter. Toutesfois ainfi toute efvanouye demeura-elle les yeux ouuers... » On interrogea cons-

(1) Revue de Paris. 1er Janvier 1909.

(2) A une heure après midy, le Prince envoya quérir Despinoys. Il entra au château et le Tapecul (pont levis) fut abaissé. Le Prince, veftu d'un pourpoinct de satin blanc & couché entre deux draps, accompagné de sa semme affife sur le bord du lict, & de plus de cinquante perfonnes en la chambre. ciencieusement la mère, on la déshabilla, on la retourna en tous sens, car on la soupçonnait d'être sorcière. « Si fut le mary vifité auffi, & le Chartier ». Mais chose étonnante, au milieu de la nuit, Nicole se mit à appeler, disant qu'elle voulait Dieu. Sur quoi les protestants qui la gardaient lui demandèrent si, auparavant, elle ne voulait pas manger quelque peu. « Ie le uoudrois bië, répondit-elle. Helas ! il y a cinq iours que ie n'ay poin \pounds mangé : & ie ne sçays pourquoy : & n'a pas tenu à moy ». On lui donna donc du flanc et du potage, qu'elle mangea « \pounds ne parla plus d'auoir DIEV. »

Après ces événements, qui furent interprétés par les Catholiques comme un nouveau miracle, le Prince fit mander Despinoy. « Quelles drogues, lui dit-il, & quel breuuage donoit-t-on à ceste femme pour luy faire faire faults & mines qu'elle faisoit, tant sur l'eschaffault que par les rues ? » Despinoy s'indigna : il affirma n'être venu que pour l'établissement de la vérité, que pour faire éclater devant le Prince le miracle dans toute sa beauté. Il ajouta qu'il voulait lui faire connaître tout le passé de Nicole, et avec tous arguments à l'appui, il lui conta son histoire. Une longue discussion s'engagea entre eux, qu'il serait sans doute fort intéressant de relater ; mais nous sortirions de notre sujet. Qu'il nous suffise de mentionner que la dispute fut cordiale et franche. Elle se termina même par un joli mot du Prince. « Ie vois que vous estes un beau ieune homme, & i'entends que Nicole est vne belle ieune femme, Et que c'est vne belle coupple que vous deux. Partant, auez occafion de venir icy, car amour vous y peult contraindre. Dites m'en la vérité en compagnon & ami? » (1) Honnêtement, Despinoy remit les choses au point : « Monfieur, vous me pardonnerez, f'il vous plaict :

(1) DESPINOY, p. 622.

ie vous affeure que iamais ie n'ay penfé à ladicte femme pour concupifcence charnelle, laquelle a son mary. »

Condé, de plus en plus persuadé que tout était jonglerie dans cette histoire, fit venir Nicole, seule. Celle-ci, qui comme nous l'avons vu, s'était tout-à-coup réveillée, et n'avait eu depuis son léger repas, aucune syncope, ne put répondre aux questions du Prince, puisqu'elle ne se rappelait rien. De la mère il ne put rien tirer non plus, surtout sur ce qui touchait aux rapports de sa fille avec l'abbé.

Quelques jours après, il fit rappeler Despinoy, lui fit jurer qu'il était de bonne foi. Alors, plein de bonté, il lui dit : « Vous vous trompez. Je veux que vous ne sachiez rien de ce qui a été fait, et que vous soyez innocent ; mais il y en a de plus fins que vous que vous me nommeriez, si vous vouliez ». Despinoy affirma que le Diable seul avait agi en l'affaire, et que le clergé était innocent de la possession de la pauvre fille : il énuméra tous les signes de ladite possession, mais sans convaincre Condé, qui, pour en finir, le présenta à son aumônier Jean de Spina. Une très longue discussion s'engagea entre les deux pasteurs sur la question de la transsubstantiation. Condé, qui était persuadé que Despinoy ne pouvait que se convaincre de la logique protestante, proposa au prêtre d'abjurer le catholicisme. Ce que celui-ci refusa.

Voyant qu'il n'arrivait à rien, Condé partit le 9 avril pour Anisy, emmenant avec lui Nicole et son mari. Là non plus, il ne put arriver à convaincre un seul de ces personnages d'abjurer la foi catholique. Sur son ordre, Nicole fut emmenée seule à Ribemont, où on l'emprisonna, sous la garde de Pierre Cartin, lieutenant de la Justice de cette ville.

Le 23 mai, Pierre Obry, père de Nicole, estimant que sa fille avait été indûment emprisonnée, envoya une requête au Roi Charles IX. Le mois suivant celui-ci faisait parvenir à Ribemont l'avis suivant : « Le Roy a ordonné que ladicte Nicole Obry fera remife entre les mains de fon mary & de fa mere, fans aucune difficulté ny empefchement.

« Faict au Conseil priué du Roy à Sainct Maur, le premier iour de luing, mil cinq cens foixante fix.

Ainsi signé de l'Aubespine ».

NICOLE RENTRE A VERVINS

CETTE fois, Nicole ne jugea plus nécessaire de retomber malade. Sagement, elle reprit le chemin de Vervins, sans que sa réputation de miraculée ait le moins du monde terni devant l'opinion publique catholique. Elle ne devait pas cependant rester longtemps sans voyager.

Le 27 Août de la même année, le roi Charles IX fit son entrée à Laon. « Il voulut fçauoir & ouyr parler du Miracle. » On lui présenta de Héricourt, Doyen de la Cathédrale, « homme fort fçauant et de bonne vie », qui raconta tout ce qu'il avait vu. Le roi lui demanda même de rédiger cette miraculeuse histoire. Puis, tenté de voir l'héroïne de la célèbre possession, il l'envoya chercher par Maître Guillaume Lourdet.

Heureusement, elle n'eut pas besoin de retourner à Laon; elle n'eut pas lieu d'être tentée d'y rester. On la conduisit à Marchois, où était le Roi. Charles IX « hautain, violent, capricieux, ne brilla jamais par l'esprit critique ». (1) D'ailleurs, il était fort jeune; et comme il entendait raconter l'histoire par Monseigneur de Bours, son ancien aumônier, il ne pouvait un seul instant avoir

(1) D' DUMAS.

la tentation de dou'er de ce qu'il entendait. Il interrogea Nicole, la trouva simple et honnête. Celle-ci, extrêmement fière de parler au Roi tout puissant, ne se fit pas prier pour raconter son histoire. Elle la dit au Roi, elle la dit à la Reine mère ; elle la dit à Monsieur (futur roi Henri III), et peut-être à d'autres encore. Ces grands personnages, après un tel récit, ne purent plus douter de la véracité de ce qui leur avait été conté. Le roi donna dix écus d'or à Nicole, et il la renvoya à Vervins.

Sa vie fut très simple. Elle eut plusieurs enfants, et sa santé fut parfaite pendant de longues années. Au début du carême de 1577, elle devint subitement aveugle. Nos historiens nous renseignent peu à cet égard. Un procèsverbal fut pourtant dressé de sa guérison, qui eut lieu à Amiens. D'après lui, Nicole avait perdu la vue « s'eftant fes yeux enfermez & les prunelles renuerfees en la tefte. De forte qu'on ne voyoit lesdictes prunelles, encore qu'on luy ouurit les yeux auec la main, mais feulement le blanc des yeux... » Elle fut examinée et soignée par des médecins, par les vicaires généraux de l'évêque d'Amiens, qui n'y purent rien. Pendant une procession en l'honneur des reliques de Saint-Jean-Baptiste, elle recouvra l'usage de la vue, aussi subitement, qu'elle l'avait perdu.

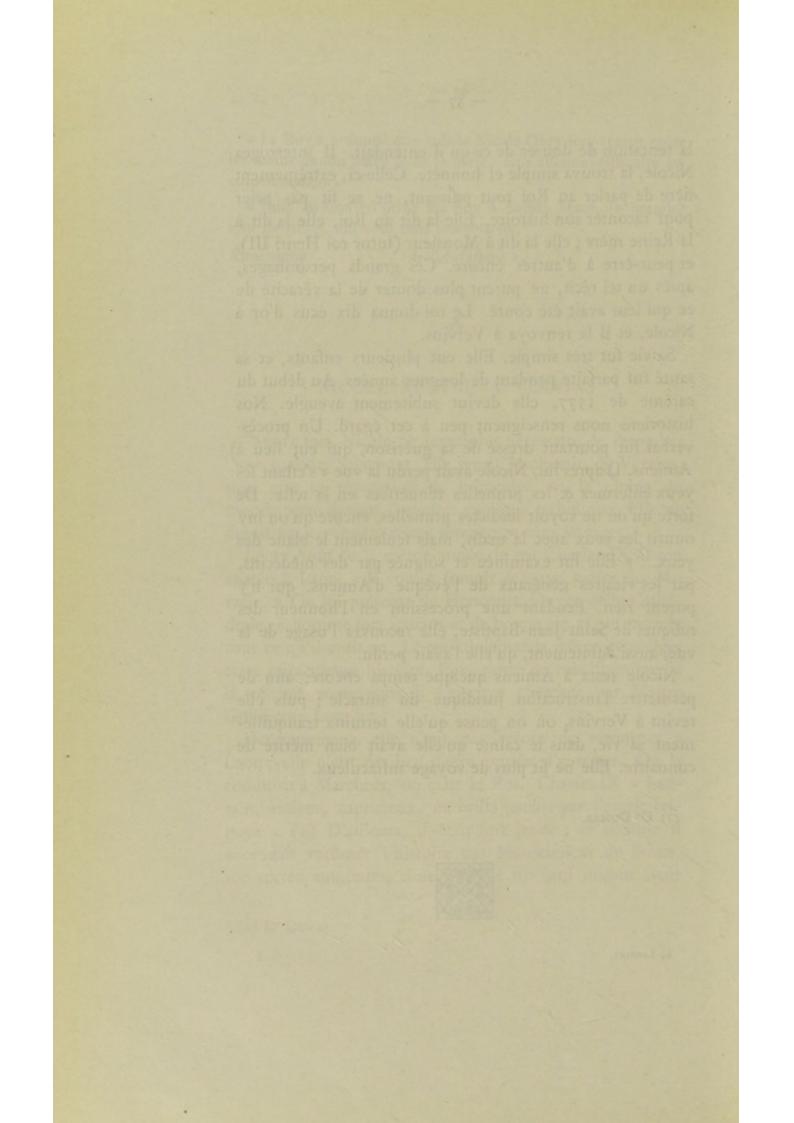
Nicole resta à Amiens quelque temps encore, afin de permettre l'instruction juridique du miracle; puis elle revint à Vervins, où on pense qu'elle termina tranquillement sa vie, dans le calme qu'elle avait bien mérité de connaitre. Elle ne fit plus de voyage miraculeux.

(1) Dr DUMAS.



5

L. LANGLET.





L'HYSTÉRIE DE NICOLE OBRY

u début du Moyen âge, le sentiment du merveilleux l'emportait sur la foi religieuse. L'invention du Démon, datant déjà des temps les plus reculés, avait à cette époque pris un tel empire sur les âmes les plus pieuses, qu'on en était arrivé à craindre le Diable beaucoup plus qu'on aimait Dieu. Les esprits les plus éclairés, WIER, MONTAIGNE, RABELAIS, avaient bien essavé de combattre l'erreur de la démonopathie et de la sorcellerie, il leur avait été impossible de déraciner cette croyance que d'autres, savants incontestés, comme FERNEL, LUTHER, BODIN, Ambroise PARÉ, avaient fini par faire triompher. Il avait même paru de véritables Traités de Sorcellerie, traduisant une mentalité véritablement terrifiante. On reconnaissait ainsi dans l'armée diabolique soixante douze ducs. marquis ou comtes, et sept millions quatre cent cinq mille neuf cent vingt-huit diablotins, qui tous avaient un nom. Les chefs (dont nous connaissons déjà quelques-uns), s'appelaient Belzébuth, Asmodée, Magog, Dagon, Astaroth, etc... Il y était expliqué aussi comment le Diable faisait un pacte avec sa possédée, et lui donnait des attaques quand elle lui désobéissait.

Si l'histoire des Possessions et de la Sorcellerie avait dû se limiter à l'éclosion de cette littérature affollante, nous pourrions ne plaindre qu'à demi les malheureuses qui en étaient les victimes. Mais cette fureur devait aller jusqu'à la démence, puisque la guerre avait été déclarée à ces pauvres femmes. On pouvait dire couramment : « Celui qui sera possédé sera mis à mort. » Louis XIV devait seul réussir à suspendre ces massacres.

La possession de Nicole Obry est aujourd'hui sortie du domaine religieux. Nous avons déjà dit qu'au point de vue médical elle avait été étudiée par le D^r PENANT, qui avait rapproché ce cas de tout ce qui s'observait alors à la Salpêtrière, et avait en somme superposé les événements de la vie de notre Possédée, aux phases diverses que CHARCOT avait reconnues à l'Hystérie.

Depuis l'abandon des théories de Charcot, l'Hystérie, telle que l'ont connue nos pères et même nos contemporains, a cessé de vivre. Ce qui fut énoncé depuis ne touche en rien à la gloire de celui qui fut l'initiateur de l'Enquête médico-physiologique, et qui créa l'hystérie. maladie mentale. Sous l'influence des travaux de M. BA-BINSKI et de ceux de M. BERNHEIM (il nous est presque impossible de ne pas citer ces deux noms en même temps), la conception de l'hystérie se modifie. Les stigmates n'existent plus, en tant que « symptômes constants et permanents »; la classification des différentes phases de l'hystérie se trouve abandonnée. M. Babinski montre que l'examen objectif permet, à lui seul, de distinguer les manifestations hystériques des affections organiques et fait apparaître l'hystérie comme une affection psychique bien distincte, qu'il désigne sous le nom de pithiatisme (1), nom que nous lui conserverons dans l'étude qui va suivre.

D'ailleurs, que nous conservions à cette affection son nom ancien, ou que nous nous servions de la dénomination nouvelle, il importe peu : nous ne voulons pas ici apporter une pierre à l'édifice que soigneusement construi-

(1) De : πειθω, persuasion ; iατος, guérissable.

sent nos Maîtres; il nous suffira de comparer, sinon les symptômes, au moins les manifestations que nous offrent d'une part les descriptions anciennes relevées dans les vieux livres; d'autre part le tableau clinique actuel, que nous ont donné les travaux de M. BABINSKI et de ses élèves, en particulier la thèse récente de M. H. CESBRON (I), et l'étude approfondie de MM. DUTHIL et LAUBRY.

M. Babinski a défini l'Hystérie « un état psychique rendant le sujet qui s'y trouve capable de s'auto-suggestionner. Elle se manifeste principalement par des troubles primitifs et accessoirement par des troubles secondaires.

Ce qui caractérise les troubles primitifs, c'est qu'il est possible de les reproduire par suggestion avec une exactitude rigoureuse chez certains sujets, et de les faire disparaître sous l'influence exclusive de la persuasion.

Ce qui caractérise les troubles secondaires, c'est qu'ils sont étroitement subordonnés à des troubles primitifs ». Parmi ces troubles secondaires, nous pourrions ranger par exemple l'atrophie musculaire et les rétractions tendineuses.

Nous allons donc diviser notre étude sur Nicole Obry comme s'il s'agissait d'une description symptomatologique ordinaire. Nous prendrons un à un les phénomènes reconnus comme appartenant en propre au pithiatisme, et nous rechercherons si Nicole Obry a pu les présenter.

**

ETIOLOGIE

Nous avons déjà dit à quelle époque Nicole Obry vivait. Il est inutile d'insister sur l'influence indiscutable que les idées du jour pouvait avoir sur les esprits d'alors. Y a-t-il eu cependant chez elle prédisposition héréditaire ? Ses

(1) CESBRON, Histoire critique de l'Hystérie. Paris, 1909.

historiens nous disent si peu de choses sur ses parents, que nous n'oserions en parler. Nous savons seulement d'eux qu'ils étaient « de petite puiffance en biens de ce monde » et qu'ils n'ont pu dire au médecin qui les interrogeait (de Heue) ni comment avait été conçue la jeune fille, ni quand s'était terminée la grossesse, ni comment elle s'était passée.

Age, **Sexe** — Le plus souvent, c'est à l'âge de la puberté que la maladie se développe, et surtout dans les quelques années qui suivent cette transformation. Or, nous savons par les historiens de Nicole, que cette jeune femme était « aagée de feize ans ou enuiron », et qu'elle était « ornee des graces du corps ». D'après elle-même, elle aurait eu « touiours bon benefice d'excrétion naturelle propre aux femmes ». Mais sa mère affirme que bien au contraire (1) « car fa fille pour sa pudeur n'en peult rien dire », que « fa fille n'auoit eu ses fleurs au-parauant fa maladie. Ainfi que depuis vn mois enuiron elle les auoit eu la premiere fois au temps meme qu'elle eftoit vexee ; comme en l'heure mefme il apparut ausdits medecins ». Donc, puberté assez difficile, semble-t-il.

Milieu. — Il est établi depuis longtemps que la campagnarde est aussi sujette aux manifestations hystériques, que la citadine ; que les privations et la misère la font éclore aussi bien que la fatigue intellectuelle et la vie de plaisirs ; que la continence des religieuses et les excès des prostituées ont à cet égard un privilège égal. Nous savons que Nicole ne vivait pas dans un milieu bien luxueux, mais que ses parents étaient à l'aise ; qu'elle n'était pas d'une intelligence bien supérieure, puisque quoiqu'elle fut « prompte à rire et à dire le mot aux filles de sa sorte », elle ne savait

(1) Rapport de DE HEUE.

« que bien peu lire en fes heures ». Quant à sa vie sexuelle, qu'en pourrions-nous bien dire, si ce n'est qu'elle venait, encore toute jeune, de se marier, et de mettre en activité des organes à peine développés ?

Agents provocateurs. — Les causes susceptibles de faire éclore et de développer les manifestations pithiatiques sont si nombreuses qu'il est presque impossible d'attribuer à toutes celles qu'on peut découvrir parmi les antécédents de Nicole une part prépondérante. Nous savons, aujourd'hui que les traumatismes de toutes sortes peuvent avoir dans la genèse des accidents hystériques une place assez importante. Nicole ressentit suffisamment ces émotions physiques ou morales pour qui le sujet prédisposé qu'elle était probablement ait subi les atteintes de l'hystérie. Déjà, quand elle était enfant, elle s'était laissée « cheoir à la riuière ». Puis elle s'était brûlée, plusieurs fois. Enfin, il lui était arrivé de se laisser rouler dans les escaliers. Doit-on voir là des moments d'absence dus à de petites attaques, ou bien ces accidents doivent-ils être interprétés au point de vue étiologique ? Il nous est un peu difficile de l'affirmer. Cependant le rapport de LOYS DE HEUE nous montre que ces traumatismes avaient laissé sur la personne de Nicole des traces encore visibles lors de l'examen qu'il fit d'elle avec l'aide de ses confrères : « Dont premierement commencerent à confiderer la conformation naturelle de la tefte, fur laquelle ils trouuerent quelques cicatrices. Sur laquelle Nicole interrogee dict que huit ans paffés elle auoit eftee morfe & outragee d'un chien, non toutefois enragé, au front, & qu'autres fois elle auoit efté bleffée d'une tuille qui lui eftoit tombee par cas fortuit fur l'autre partie du front ». Depuis, elle n'avait cessé de ressentir une « douleur perpetuelle en la teste », qui pourtant diminua légèrement « peu avant son actuelle maladie. »

Cependant, en cherchant bien, nous ne trouvons chez

elle aucune autre des causes habituelles au développement des accidents du pithiatisme ; pas de maladies infectieuses, pas de sujet d'imitation. Mais il faut avouer qu'à cette époque, on ne pouvait songer, comme de nos jours, à rechercher des causes à une affection qu'on ignorait.

LES ATTAQUES

**

rande attaque. — La grande attaque est extrêmement J fréquente. Il est reconnu, à l'heure actuelle, qu'elle ne peut se produire qu'à l'aide de la suggestion, de l'imitation ou du dressage. Cependant, certains auteurs, parmi lesquels JANET, veulent encore qu'il y ait des attaques spontanées. Déjà le P. DE LANCRE avait reconnu que « les sorcières IGNORENT COMPLÈTEMENT qu'elles soient marquées, AVANT QU'ON LES AIT EXAMINÉES ». Il est de fait que, pour ce qui a trait à Nicole, jusqu'à ce qu'on lui ait persuadé qu'elle était possédée du démon, ses manifestations hystériques s'étaient bornées aux prodromes de l'attaque et à des hallucinations. Après les cérémonies auxquelles donnait lieu le rituel romain relatif aux exorcismes, après la déclaration du Religieux de la Motte, qui colennellement s'écriait au milieu de l'église : « Messieurs, désormais ne croyez autre chose, sinon que c'est un diable qui possède ce corps ! » que Nicole pouvait-elle devenir ?

LES PRODROMES avaient d'abord consisté en une certaine tristesse. Cette femme, qui selon Dom LELONG (1) « était d'une constitution mélancolique et atrabilaire » avait déjà eu

(1) Histoire du diocèse de Laon. 1783.

quelques crises de larmes. Elle recherchait la solitude ; au cimetière, l'hallucination qui lui avait montré son grandpère sortant de la tombe pour lui parler l'avait fort émue. Cette hallucination fut suivie d'autres, par exemple le jour où « elle se sentit poussée violemment par derrière », et où elle tomba sous le lit de son père, raidie, sans connaissance, comme aussi le jour où elle déclara « que peu avant elle voyait éclairs accompagnés de fumees fentant le foufre, qui de puanteur quafi l'eftouffaient... hommes noirs fort hydeux & horribles beftes noires, comme chats auffi grands que moutons ». L'AURA s'était produite, et BOULÆZE le raconte assez exactement : « Elle sentit sur soy une griefue pefanteur, côme d'une groffe pierre, qui prefques l'eftouffoit, tellement qu'elle ne pouuoit fe mouuoir ne parler ».

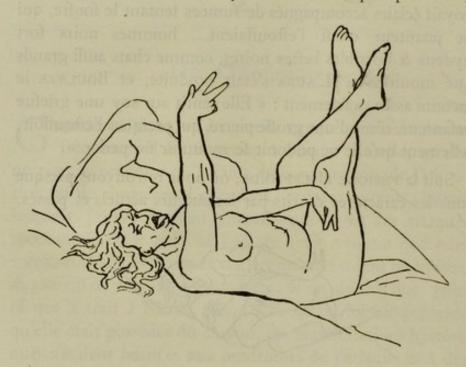
Suit la période épileptoïde, où nous retrouvons presque tous les caractères décrits par les auteurs actuels et passés.



Nicole se ramasse en boule (1) « arrondie comme un hérisson & retiree en fa peau », se roule par terre, comme une vraie furie (DE HEUE). Ses mains sont si serrées que personne ne peut les ouvrir. Nous avons cité suffisamment d'exemples, de récits, touchant cette période de l'attaque de Nicole, pour qu'il soit utile d'y insister de nouveau.

Ensuite viennent les CONTORSIONS, GRANDS MOUVEMENTS. L'histoire de Nicole regorge de ces manifestations. BOULÆZE

(1) La figure ci-dessus ainsi que les trois qui vont suivre, ont été reproduites d'après les dessins de M. Paul RICHER, parus dans son livre sur l'hystéro-épilepsie ou grande hystérie. a pris plaisir à les décrire, ce qui ne peut étonner, puisque selon lui c'était le démon qui agissait. Nous avons déjà cité plusieurs descriptions de ces attaques : il est inutile de les rééditer dans ce chapitre. Il n'est pas embarrassant d'en trouver de nouvelles. Le 2 Janvier, nous voyons Nicole « eftant prefque renuerfee en cercle, les pieds à la tefte, le ventre élevé et tenue de plufieurs ». Un peu plus tard,



le 28 Janvier, c'est la lutte avec le médecin protestant Carlier, d'où résultera la conviction pour celui-ci que Nicole est bien possédée. Vers huit heures du matin, Nicole entre « en fureur ». Frayeur de tous ; le Lieutenant se signe, recule en criant : Jésus, Maria, Satan ! Carlier se trouvait près du lit, qu'aucune personne n'osait approcher. Nicole « eftoit en l'air, élançant bras et jambes contre luy ». Carlier s'élance vers elle, et « frappant à grands coups de poing, disât en redoublant : J'en ay vu bien d'autres ! Ce duel et côbat par experience bailla suffisante preuue au medecin pour croire qu'il y auoit des diables... comme auffi le pouuoit-il cogneiftre apres ce côbat, qu'elle marchoit des pieds et de la tefte renuerfee vers les talons ayant le ventre arrondy & les bras en l'air. » Si cette description ne semble pas suffisamment caractéristique, en voici une autre, en voici plusieurs autres. « Quelquefois, il (le démon) chantoit, il commenfoit à grincer des dents, cracher à la face des porteurs, les voulant efgratigner & mordre... ayant la face horriblement layde et defiguree, fe iettoit en arrière



& fe ployant la tefte vers les pieds & le ventre arrondy... f'elançoit en l'air plus de fix pieds de haut...(1) ...La langue battoit & eftoit mife par chaque cofte du vifage iufqu'aux aureilles...(2) La face auec hydeufes rydes. La bouche s'ouuroit quelquefois tellement demefurement que l'on voyoit fort avant en la gorge, & plus auant encores qui apparaiffoit tout rouge. D'autrefois la bouche fe fermoit fi hermetiquement qu'on ne pouuoit l'ouurir de force. Les yeux foubdains f'enfonçoient fi auant que l'on ne les voyoit que fort petits, puis deuenoient fort gros, le

(1) L'enthousiasme ou la terreur ont dû faire exagérer quelque peu le témoin.

(2) Même remarque que précédemment.

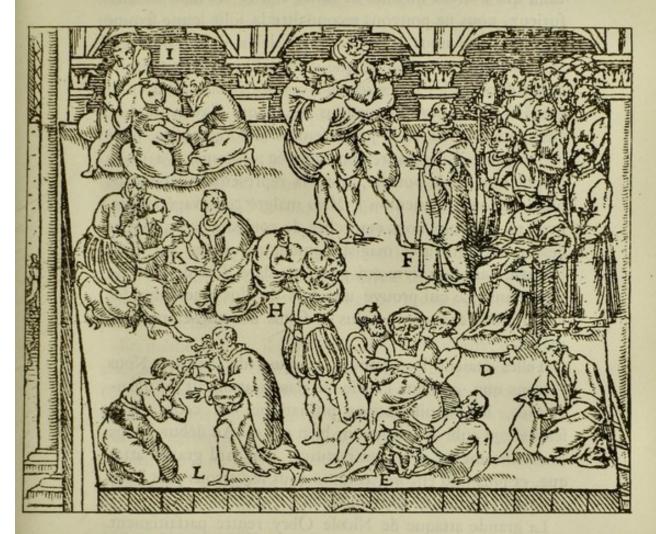
blanc fort forty hors de la tefte... rayés de groffes veines rouges, fe troubloient, flamboient, eftincelloient, deuenoient clairs & luyfans côme chandeles allumees ou yeux de chat enfermé et pourfuiui, &... rouloient, tournoient & viroient en la tefte, & regardoient les voultes... la tefte retiree iusques à la poitrine, la face pafle, la bouche fermee, les yeux clos, le bras dextre retors vers le dos, le feneftre



retors fur la poitrine, les mains retorses, renuersees & tortues, le dedans mis au lieu du deffus, les doigts les uns tortus & mis l'un fur l'autre, les autres retires en la peau comme une tortue fe retire le col, les iambes retirees, quelquesfois recourbees, repliees & retordues vers les cuiffes, les pieds renuerfes fur les orteils au lieu du talon, les orteils retires & tordus l'un fur l'autre & les cuiffes recroisses... Soubdainement eftant faifie dv diable elle sautoit en l'air iettant fouliers d'un cofté & chauffes de l'autre... sauftant du lict donna un soufflet & un coup de pied tout d'un coup... Les pieds & iambes renversez iusques au dos... auffi difforme, emmoncelee et arrondie comme un heriffon... Elle marchoit fur fon lict auec les

deux pieds & la tefte renuerfee vers les talons ayant le ventre arondy & les bras en l'air... »

Tout y est : arc de cercle, grands mouvements, cris, flexion et extension du tronc, rotation de la tête. En



somme, toutes les attitudes les plus invraisemblables qui se puissent rencontrer dans la grande attaque. Est-il besoin de faire une analyse de symptômes aussi bien décrits ? L'image, d'ailleurs, est là, qui vient à l'appui de ces descriptions; l'image un peu exagérée par l'imagination, mais qui dit si bien ce qu'elle veut dire ! Voyez en I et en F la Pauvre Nicole, en proie aux plus violents mouvements, tenue avec peine par ses gardes ! Certes,

en E, où nous la voyons en proie à la plus 'caractéristique des attaques, enflée, la langue tirée, les yeux démesurément ouverts, maintenue difficilement, renversant même ceux qui avaient mission de lutter contre ses mouvements furieux, nous ne pouvons reconnaître la jolie jeune femme que Boulæze nous avait décrite au début de son ouvrage. Il est facile de comprendre que devant l'horreur qu'inspira au dessinateur les crises convulsives de Nicole, celui-ci ait exagéré toutes les proportions de ce qui l'avait frappé : aussi, comme il a vu la jeune femme la gorge enflée, nous la montre-t-il démesurément gonflée; comme il a vu sa langue hors de la bouche, nous la représente-t-il pendant plus bas que le menton ! Mais malgré ces exagérations, nous ne pouvons nous empêcher de comparer ces antiques dessins aux gravures magistralement esquissées par Paul RICHER, dans son livre qui pourtant date déjà de près de trente ans. Ce qui prouve une fois de plus que, plus les descriptions changent et plus le fonds des choses reste le même.

Telles étaient les grandes attaques de Nicole. Nous verrons que, quoique l'ancienne classification ait été abandonnée, les manifestations pithiatiques de cette jeune femme ont subi des variations bien nettes. Au début, longs évanouissements, avec contractures, plus tard grande attaque, et plus tard encore, comme nous le verrons plus loin, attaques syncopales véritables.

La grande attaque de Nicole Obry rentre parfaitement dans le cadre de ce qu'on est convenu d'appeler l'attaque démoniaque, et qui fut décrite pour la première fois par RICHER. Comme l'attaque de clownisme, elle est caractérisée par des mouvements exagérés, des cris, etc... ce n'est qu'une question de degré dans l'agitation.

Chez notre malade, nous pouvons aussi retrouver des attitudes passionnelles ; cependant il est fort rare que Nicole tombe en extase : il lui est plus fréquent de se

dévêtir, et de rester là, prenant des poses plus ou moins impudiques. Le jour de la feste de Noël, « elle jouait de fon corps de telle sorte que parfois il fembloit aux gestes, maintien, contenances et mignotifes, eftre celuy d'une plaisamment affectee & rufee putain, impudiquement auec yeulx éteincellants regardant, & fe voulant mefme decouurir ». Et celà lui arrivait assez fréquemment, comme le dit Boulæze. « Quelques fois la demoniacle eftoit plaifante. C'eft à dire. Quelques fois le Diable rendoit la Demoniacle plaifante & commode à veoir d'un regard ioyeulx & surpaffant la naturelle copofition du corps, avec mignotifes, gestes, contenance & maintien factieux, comme une femme effrontee ». Le 5 avril, chez Condé, « elle fe depouille en noftre prefence », dit Despinoys ; et pour s'excuser, « dict que durant fa maladie elle auoit fenty plusieurs pulces. Elle regarde en ses habits si elle en trouueroit ». Nous ne voudrions pas insister sur ce sujet plus longuement.

En même temps, il arrivait à Nicole de *délirer*, comme chaque fois qu'elle était portée à l'Eglise, et que ses bourreaux la poussaient à bout. Toutes ses conversations avec ses exorciseurs témoignent d'un délire avec idée fixe soutenue, et entretenu avec soin par ceux qui la suggestionnaient. Nous ne saurions trop insister sur l'influence des exorcismes sur les attaques de Nicole : ce fait ressort suffisamment, il nous semble, du récit de la vie de cette pauvre démoniaque.

Petite attaque. — C'est surtout au début de la maladie de Nicole Obry qu'il faut en rechercher les manifestations. Nous avons vu, dans l'histoire de sa vie, que sa gorge se gonflait, sa face se congestionnait, affreusement grimaçante ; qu'elle ressentait alors la sensation de boule, si caractéristique, puis était aussitôt atteinte de convulsions qui se terminaient bientôt. Mais cette forme vulgaire devait rapidement se transformer en théâtrales grandes attaques, sous l'influence des suggestions de tous les prêtres et médecins accourus pour la délivrer.

Attaque syncopale - Quand Nicole fut soi-disant délivrée du Démon, quand la nouvelle du miracle eut franchi les monts et les vallées, la jeune femme ne se trouva pas guérie. Elle fut longtemps encore sujette à des extases, que nous nommerons tout simplement des attaques syncopales, et dont nous avons déjà indiqué la nature dans un chapitre précédent. Ces syncopes, plus graves en apparence qu'en réalité, étaient surtout caractérisées par leur rapide disparition. L'abbé Roger, qui veut croire que Nicole a été complètement guérie par l'Eucharistie, déclare que c'est la « douloureuse convalescence de Nicole » qui commence ; au fait, ne se trompe-t-il pas complètement, puisque ces « mystérieuses défaillances » étaient un pas de fait vers la guérison. Si nous voulons bien examiner tous les symptômes de l'hystérie de Nicole, nous voyons que, déjà à Vervins, elle fut sujette à ces attaques syncopales. BOULÆZE nous montre qu'après les cérémonies religieuses, on la ramenait chez ses parents, où elle restait évanouie pendant de longues heures.

Cependant ce n'est qu'après sa « délivrance », c'est-àdire après la cessation des séances de suggestion qu'on lui avait fait subir depuis si longtemps, et auxquelles elle n'avait résisté que par miracle, que nous pourrons observer des attaques syncopales véritablement typiques. Le 9 février, elle s'évanouit ainsi. Les médecins appelés en hâte, après avoir charitablement accusé leur Confrère Carlier d'avoir empoisonné Nicole (1), puis l'un deux pensa

(1) Il n'en était pas toujours ainsi. Témoin cette anecdote, à l'occasion d'une consultation médicale :

« Premièrement les deux médecins arrivez audict lieu, faintement & amiablement fe promirent enfemble ne fe vouloir opiniatrer en rien de

que les « agitations & mouuements ineftimables que ce corps avait eu, faicts & endurez durant la poffeffion » étaient sans doute la cause de cette faiblesse. Au Saulvoir, même syncope : elle tombe « euanouve, ayant perdu tout fens, mouuement & fentiment » ; on la pose sur un lit, où elle reste « toute la nuict en tel état ». Le 9 février, le dimanche 10, le lundi 11, on nous la montre « comme une morte; on ne sent plus le pouls ». Un autre jour, voilà Nicole qui « tombe, enuiron les fix heures du matin, en une bien grande maladie, & pareilles syncopes qu'es iours precedents; & fembloit qu'elle labourast à la mort... » Les médecins lui ordonnent du « Metridat de Montpellier, duquel elle ufa fort peu ». Un autre jour encore, nouvelle syncope : la voici « gifante sur un lict, destituee de veüe, de parolle et de mouuement, de sentiment de ses parties, avant tout le corps flexible & impotent, à fe foutenir, le pouls affez petit, rare & obscur, auec refpiration femblable, chaleur mediocre & affez temperee par tout le corps ».

BOULÆZE nous conte même à ce propos une petite histoire de clystère que je vais essayer de résumer. J'espère qu'on ne m'en voudra pas, car elle est fort jolie. Le 11 Février, les médecins ordonnèrent à Nicole un clystère qui devait être pris « après qu'elle auroit efté portee à la proceffion & qu'elle auroit reçu le pretieux corps de lefus-Chrift pour la preferuer côtre le venin qu'on eftimoit luy faire auoir lesdictes syncopes ». Ce qui fut fait. Malheureusement le clystère « n'opera pas beaucoup, & depuis iufques au foir, qu'elle fe couchoit, elle se portoit bië, prenoit recreation auec plufieurs filles qui venoièt iouer aux Tables

ce qu'ils cognoiftraient pouuoir toucher et appartenir à la maladie de ladicte Nicole, & en refereroient à la verité des iuges, au peuple, & a un chaseur comme DIEV. Et iceux procederent touiours enfemble d'une mefme affection & confentement ».

L. LANGLET.

auec elles ». Le lendemain matin, « comme elle eftoit malade à la manière accouftumee, Meffieurs les Médecins ordonneret que le clyftère soit reitéré. Elle ne le prist craignant qu'elle ne fust débile. » Il fut décidé qu'il serait donné le lendemain à trois ou quatre heures du matin. Ce jour-là, à l'heure dite, on envoya chercher l'apothicaire « qui ne faillit de venir ». Mais juste à ce moment, Nicole eut une de ces mystérieuses défaillances qui déroutaient tous ceux qui la soignaient, et qui fit conclure - chose un peu surprenante - « que DIEV vouloit qu'elle preist la medecine spirituelle avant la corporelle » ! On attendit donc. Elle dormit jusqu'à six heures et demie. A ce moment, une nouvelle syncope l'abattit ; mais, chose curieuse, après la possession, elle était de nouveau « dispose d'esprit » et jouait aux tables. Il est intéressant de remarquer avec quelle rapidité Nicole se remettait de ses syncopes. A quatre heures et demie donc, « la mere voulut lui faire prendre ledict clystère », mais Nicole refusa. On dut lui faire peur, la menacer de faire venir Despinoys pour obtenir qu'elle se laissât faire. Encore une fois, « elle devint comme morte ». Ce dont Despinoy fut fort « marry », mais ce qui ne lui fit pas perdre contenance. Immédiatement, dit-il, « ie m'aduisay d'aller querir en la Chapelle du Commandeur la Saincte & facree hoftie & la prefentay à Nicole en luy difant ces mots : Nicole, voicy le Precieux Corps de Noftre Sauueur Iefus-Chrift qui eft voftre medecin & voftre medecine ». Aussitôt, Nicole ouvrit les yeux, et chose admirable, dès que Despinoys fut sorti, « elle appela fa mere & dict qu'elle vouloit aller à ses affaires. Et incontinent qu'elle y fuct presentee, elle feit une autant bonne felle, comme fi elle auoit pris ledict clystère. De quoi nous fumes tous efmerueillez. »

Si j'ai insisté de cette façon sur un incident d'ordre tout à fait secondaire, c'est que je voulais montrer l'importance qu'avait prise dans la vie de Nicole le contact de l'hostie, - 75 -

**

PARALYSIES ET CONTRACTURES

Nous savons que tous les muscles soumis à l'influence de la volonté peuvent être atteints de paralysie ou de contracture hystériques. Ce sont des monoplégies brachiade, crurale, des paralysies limitées à un segment de membre, des *hémiplégies*, des *paraplégies*. Naturellement, nous faisons la même réserve qu'au début de ce chapitre, à savoir que l'hystérie frappe *grosso-modo*, mais ne peut atteindre un territoire dépendant d'un seul nerf périphérique. Malheureusement, il nous sera impossible d'examiner à propos du cas qui nous intéresse, si Nicole Obry fut atteinte de monoplégie limitée au territoire d'un seul nerf. Cependant, étant donnés les autres importants symptômes présentés par elle, le diagnostic s'imposera de lui-même.

Hémiplégie. — Pour l'hémiplégie, les renseignements à nous fournis par l'enquête des médecins de l'époque sont plus explicites. Nous savons déjà que l'hémiplégie hystérique siège le plus fréquemment du côté gauche, et qu'elle est souvent incomplète. Nous retrouverons ces caractères chez Nicole.

Chaque fois en effet, son hémiplégie siège à gauche. Le 24 janvier, on « lui donna le Sainct Sacrement dont elle reuint & fe porta bien, excepté le bras fenestre. » Une autre fois, après une attaque, nous la voyons d'abord se contracturer, « deuenir royde comme une barre de fer.

pierre ou marbre. Mais l'Euefque luy appofant fur la leuure le precieux Corps de DIEV, elle le receut, & auec iceluy toute fanté de corps & d'âme, excepté le bras gauche. » Dans son rapport, DE HEUE considère « que le bras gauche eftoit fans fentiment & mouuement lorfqu'elle n'estoit agitée : & du temps de son tourment, estoit le bras qui donnait le plus de peine aux perfonnes qui la tenoient ». Le rapport de LE Roy relate l'examen « des deux bras, dont le senestre estoit immobile, ayant perdu le sentiment & mouuement... » et il ajoute : « eftant un petit peu plus gros que le naturel ». Il arrive même que des choses fort irrégulières se produisent : nous lisons qu'un jour, « contrainct de quitter la possedee, Beelzebub alla se cacher dans la jambe droite, premièrement & pour quelque temps, puis au bras gauche, auquel elle s'aidoit pour droit (car elle eftoit gauchère).

Ainsi, nous voyons que la paralysie est aussi bien flasque que spasmodique, et qu'elle est plutôt spasmodique au début. Les troubles, d'autre part, se modifient avec rapidité.

Paraplégie. — Nous n'en trouvons qu'un exemple dans l'histoire de Nicole Obry. On nous dit seulement qu'elle fut « quarante iours fans marcher, iufqu'au sixième iour de mars, qu'elle commença à marcher à l'appuy d'un bafton ». Et pourtant, étant donné le caractère imprécis de cette description, nous ne voudrions pas conclure tout à fait affirmativement.

Contracture. — Si nous l'avons séparée de l'hémiplégie, c'est pour donner quelques citations plus importantes. Souvent, on voyait Nicole « deuenir royde, côme une bufche de bois, ayant les yeulx ouuerts & immobiles, defquels toutefois vn chacun des affiftants penfoit eftre regardé, & les mains ferrees quafi touiours tant eftroittement, qu'ordinairement nul ne les pouuoit ouurir, finon le Religieux ou aultres Preftres ».

Un jour elle demande à boire. Son mari lui apporte un verre de « vin et d'eau bénite, par le confeil de la mere grad. Elle mit le verre à fa bouche... Mais il tenoit fi fort à la bouche qu'on ne le pouuoit auoir ».

Une autre fois, contracture des muscles palpébraux : « aufi s'efforce-t-on de luy ouurir les yeux. Mais il ne fut en toute leur force ». Mais généralement, c'est une contracture plus généralisée, surtout à mesure qu'on avance en date. De Heue, dans son rapport, nous décrit une de ces séances : « Ils la trouuerent en stupeur, froide... fans imagination, apprehenfion... roide par tout le corps, depuis la nucque ou chinon du col iufques aux pieds, s'eftendant icelle roideur aux bras ». Et celà pendant une heure et plus. LE Roy, qui nous semble plus naïf, s'étonne dans son rapport, de ce que « le poulce de la main (gauche) » soit un peu plus « long que l'autre, comme il fe trouve après égal à fon femblable ».

**

TROUBLES SENSITIFS

Jusqu'A ces dernières années, on a cru à l'intégrité des stigmates hystériques. C'est ainsi qu'on a toujours recherché les troubles sensitifs, comme un symptôme indispensable au diagnostic de l'hystérie. Il a été démontré depuis qu'il en est autrement, et que comme les autres « stigmates » l'hémianesthésie par exemple est un phénomène dépendant de la suggestion. C'est ce que nous retrouverons chez Nicole Obry.

Anesthésies. - Le siège des anesthésies est éminemment variable. Tantôt limitées, tantôt plus généralisées. Nous en trouvons dans l'histoire de Nicole de nombreux exemples, et ce n'est pas le plus souvent de l'hémianesthésie que nous avons constaté (1). Chaque fois que son bras entrait en contracture, nous avons vu qu'il devenait insensible, chaque fois aussi que Nicole était atteinte d'hémiplégie, le côté paralysé s'anesthésiait. Au Saulvoir, trois médecins appliquent des « ligatures dolorificques pres des iointures, des bras, des iambes, des cuiffes ». On lui fait des frictions avec du linge neuf, on lui tire le nez, les oreilles, les cheveux, les poils, sans qu'elle sente rien. Il s'agit souvent là plutôt d'une attaque syncopale que d'une véritable anesthésie. Mais je voudrais insister sur ce phénomène que pendant ce temps, si on lui jette dans la bouche des liquides, il ne s'en suit aucun trouble, et pas une goutte ne va s'égarer dans le larynx. Naturellement aux tire poils et autres expériences, s'ajoutait tout le barbare arsenal de l'Inquisition, « le feu, le fer, et autrement. De faict, luy furent mifes des efpingles au bout des doigts, lesquels ne fentoit. » Ces recherches étaient malheureusement beaucoup trop fréquentes : on usait de procédés à l'égard des possédées, que nous n'oserions jamais à notre époque utiliser contre le plus noir de nos criminels. BOULÆZE nous raconte tranquillement ce fait curieux : Nicole, ayant été « posee sur la paillaffe auprès du feu, elle dict que quelque chofe la picquait au dos. On y regarda, et luy furent oftes tant du dos que du bras dextre (nous soulignons dextre) trois ou quatre épingles que l'o luy auoit mifes, elle estant possedee ... Ia auparauant, on luy en auoit trouvé d'aultres au corps & au bras dextre, et d'autres qui auoient efté fi longtemps au bras gauche (nous soulignons encore) qu'elles en eftoient toutes rouillees & verdies ».

(1) Nous renvoyons pour ces documents au chapitre sur la Vie de Nicole.

Signalons seulement pour mémoire, avant de terminer ce paragraphe, l'action curative de certains métaux, par exemple le morceau de la vraie croix enveloppé dans un étui d'argent ou de cuivre.

Goût. — Nous avons vu dans l'histoire de Nicole, que parfois elle perd toute sensation pharyngée ou buccale. Nous en parlions du reste un peu plus haut, nous n'y insisterons pas.

Ouïe. — Nous l'étudierons en même temps que la vue.

Vue. — L'amaurose hystérique est fréquente chez Nicole, et s'accompagne le plus souvent de surdité. Ce n'est pas seulement un rétrécissement du champ visuel ; il semble que ce soit une cécité complète. Au début de sa possession, déjà le diable la menaçait, en répondant au P. de la Motte : « Je la laisserai muette, aueugle & fourde ». Menace qu'il mit d'ailleurs immédiatement à exécution. BOULÆZE après avoir froidement raconté les plus atroces scènes d'exorcisme, de tire-poils et de piqûres, s'émeut un peu. « La pauurette, dit-il, eftoit poffedee et delaiffee muette, aueugle & fourd ». Nouvelle atteinte au Saulvoir : la justice avait ordonné « trois médecins, qui auffi dans le chariot bräflant la trouuerent deftituee de vue, oye, etc. ».

Syndrome douloureux. — L'examen en sera vite fait. Il est probable qu'à l'époque où vivait Nicole Obry, on n'avait pas le temps de s'occuper de ces sortes de symptômes. Certes, bien des fois, elle dut souffrir, mais nous n'avons pas pu trouver, dans les récits accumulés de BOULÆZE, de HÉRICOURT, de DESPINOYS, de HEUE, de LE ROY, ni d'aucun autre, le moindre signe d'hyperesthésie chez Nicole.

TROUBLES INTELLECTUELS

Troubles du langage. Aphasie. Mutisme. – La suppression pure et simple de la faculté de parler est fréquente chez Nicole. Combien de fois BOULÆZE nous la montre-t-il « deftituee de parolle » après ses grandes attaques ! Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce phénomène que nous avons rencontré souvent en écrivant l'histoire de Nicole, ou en étudiant quelques-uns des symptômes précédents.

Troubles mentaux. Amnésie. — Je ne voudrais pas qualifier d'amnésie l'oubli total de ce qui s'est passé pendant les attaques de Nicole. Cependant au début de sa maladie, nous la trouvons réfugiée dans l'étable à pourceaux, le jour de sa terrible hallucination, lorsque son grand père défunt lui est apparu. Elle ne s'est pas sauvée là pendant une crise : il lui est impossible de se rappeler rien de ce qui a pu se passer. Elle est là, inerte, « comme morte », encore sous le coup de la peur il est vrai. Mais elle ne sait plus rien. Devons-nous cataloguer ce fait au paragraphe amnésie ? Nous laisserons la question sans réponse. Il suffira de relire le chapitre ayant trait à la vie de Nicole, pour retrouver des cas semblables.

Suggestibilité. — Est-il besoin d'affirmer, après tout ce que nous avons dit de Nicole, qu'elle était éminemment suggestionnable? Comme la plupart des hystériques, elle ne manque pas absolument de volonté : mais il y a chez elle comme une tendance à la dissociation de la personnalité, lorsqu'elle parle au nom du Diable : le Diable est une personne, Nicole en est une autre : le Diable a une volonté, Nicole subit tout. Nous nous en voudrions de revenir sur tout ce qui a déjà été dit touchant la suggestibilité de notre malade : nous renvoyons aux pages précédentes, dans lesquelles cette faculté se retrouve maintes fois.

**

ACCIDENTS VISCÉRAUX

A ccidents digestifs. — L'anorexie est fréquente chez Nicole. Déjà à Vervins, elle s'était « mife à fe complaindre & perdre aucunement fon appétit. A la fin de sa maladie, cette anorexie recommence, plus rebelle. Après être partie de Laon (est-ce par entêtement ou autrement), dès que la première bouchée d'une substance nutritive quelconque était approchée de ses lèvres, elle avait une crise syncopale. Et plus tard, tout d'un coup, ce phénomène va disparaître. « Ie voudroys biề manger quelque peu, dit-elle. Hélas ! Il y a cinq iours que ie n'ay poinct mangé. Et ie ne fçay pourquoy. » Remarquons que malgré tout, « la dicte patiëte demeuroit graffe, quafi fans boire & manger ». (DE HEUE.)

Vomissements. — Ils se produisirent assez souvent : les rapports des médecins nous l'attestent. Et même, si l'on en croit un des historiens, ces vomissements prenaient parfois un caractère contagieux qui ne manque pas d'intérêt. Pendant que Nicole allait à Liesse, en voiture, « ceux qui entroient dans la charrette pour y demeurer avec Nicole, fe trouuoient tous malades à la tefte & au cœur, contraincts de vomir. La demoniacle fe mocquoit en vomiffant davantage. » **Tympanite**. — La tympanite est un phénomène qu'on décrit toujours comme relevant du pithiatisme. Les caractères qu'on lui attribue sont des plus variables. Les historiens de Nicole semblent toutefois avoir examiné ce phénomène avec des verres grossissants. Témoins ces quelques exemples : Un jour, ils voient seulement Nicole « hydeufement efgarouillee ». Mais un autre jour, elle commence « fes accoutumees laydes mines, & grimaces,



fort enflee, branflant la tefte. » Puis, elle ouvre la bouche « & la gorge, tellemët & tăt largemët, que le Religieux a teftifié auoir veu dedans la gorge, uoire davantage, les parties nobles dans l'Eftomach... & que dedăs elle eftoit toute rouge ». D'autres fois il est vrai, les témoins ne voient « la bouche ouuerte » que « comme à y laiffer entrer une noix, & qu'une enflure au deffous de la gorge ». Ainsi, le 2 décembre « soudain le col & la tefte fe retirerent et apparut auoir la gorge enflee côme auffi l'eftomach & le.ventre. »

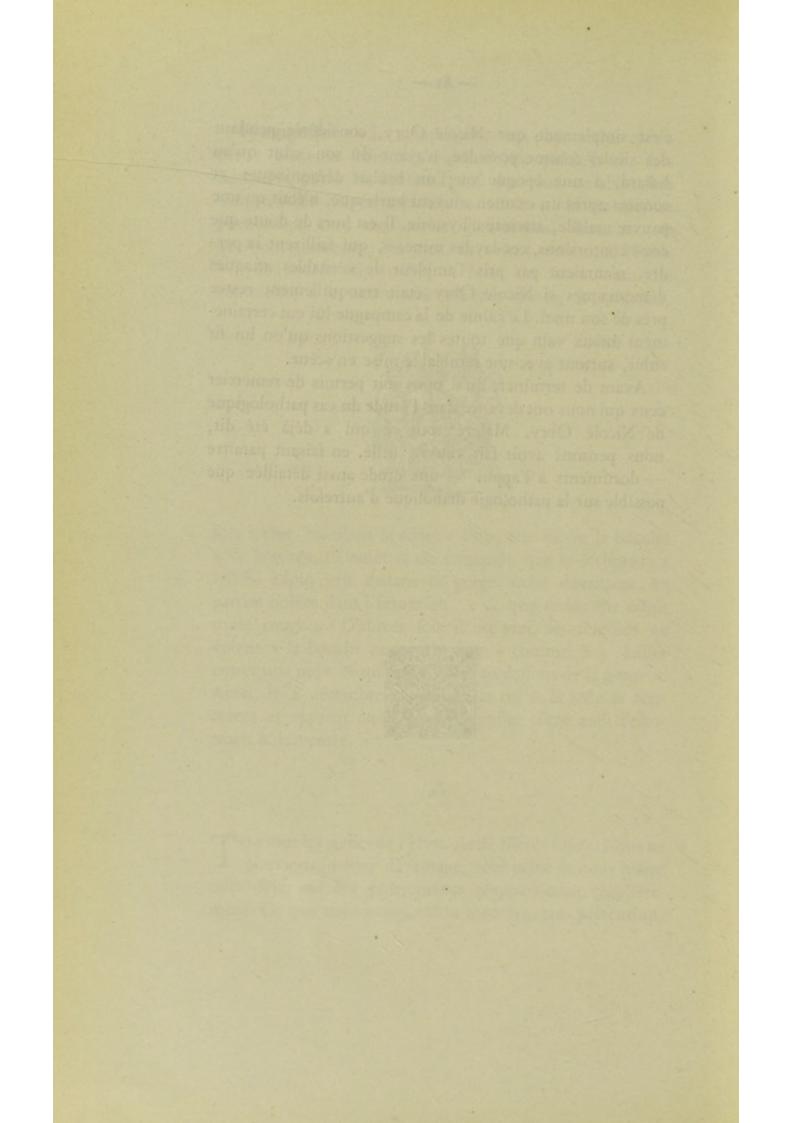
**

T^{ELS sont les signes de l'Hystérie de Nicole Obry. Nous ne pouvions insister davantage, sous peine de nous redire mille fois, sur des phénomènes réapparaissant régulièrement. Ce que nous avons voulu montrer, sans prétention,}

c'est simplement que Nicole Obry, considérée pendant des siècles comme possédée, n'ayant dû son salut qu'au hasard, à une époque où l'on brûlait démoniaques et sorciers après un examen souvent burlesque, n'était qu'une pauvre malade, atteinte d'hystérie. Il est hors de doute que ces « contorsions, ces laydes mines », qui faillirent la perdre, n'auraient pas pris l'ampleur de véritables attaques démoniaques si Nicole Obry était tranquillement restée près de son mari. Le calme de la campagne lui eut certainement mieux valu que toutes les suggestions qu'on lui fit subir, surtout avec une semblable mise en scène.

Avant de terminer, qu'il nous soit permis de remercier ceux qui nous ont devancé dans l'étude du cas pathologique de Nicole Obry. Malgré tout ce qui a déjà été dit, nous pensons avoir fait œuvre utile, en faisant paraître — documents à l'appui — une étude aussi détaillée que possible sur la pathologie diabolique d'autrefois.

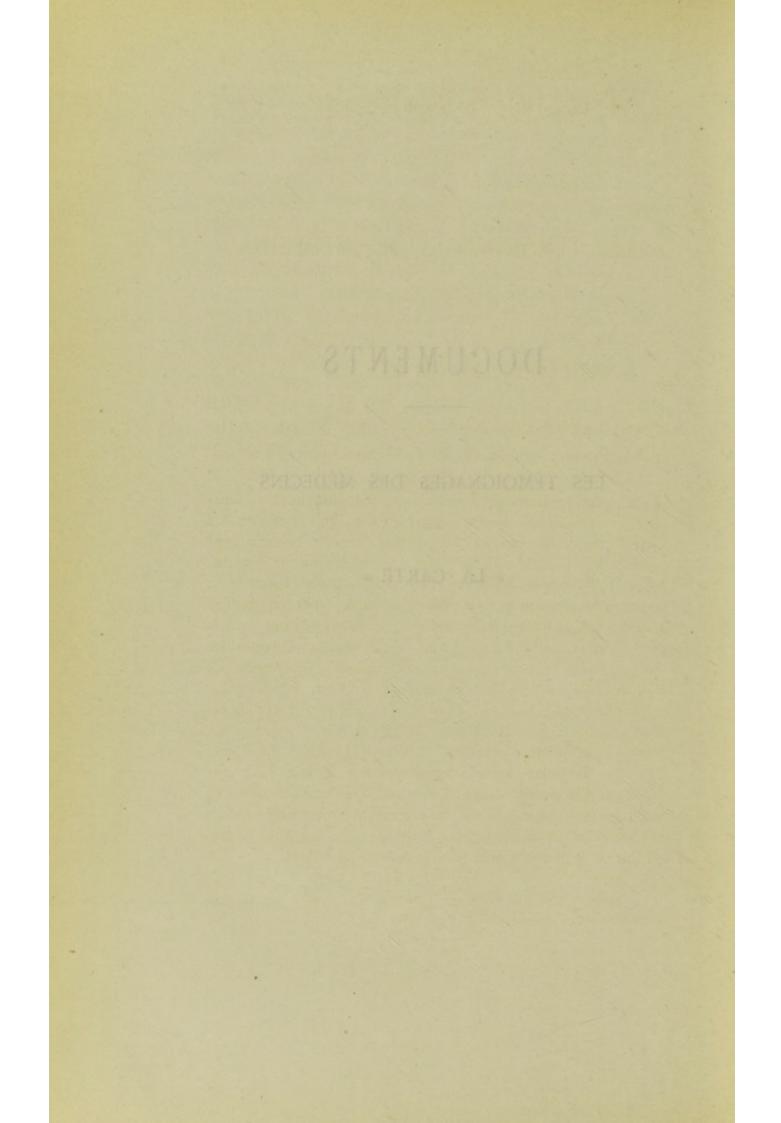




DOCUMENTS

LES TÉMOIGNAGES DES MÉDECINS

« LA CARTE »





LES TÉMOIGNAGES DES MÉDECINS

L'ESCRIPT DE MAISTRE LOYS DE HEVE MEDECIN AVEC LES AVTRES VEILLANT POVR CONGNOISTRE & DESCOUurir la Fraude fi en Nicole Obry f'en trouuoit (1).

E vingt fixiefme iour de lanuier, mil cinq cens foixante Le vingt insterine tour de la confeil à Laon, que de la part des Catholiques & de ceux de la Religion, feroient commis gens pour veiller la nuict Nicole Obry, ieune femme de Vreuin, logee à l'Enseigne des Pourcellets dudict Laon. Laquelle le commun bruit tenoit eftre possedee du Diable, pour co-gnoistre & descouurir la fraude, si en icelle s'en trouuoit. Dont pour la part de ceux de la Religion, fut esleu maistre Quentin Le Moine, medecin très docte & tres fameux, accopaigné de Nicolas Eftienne, greffier, & Hubert du Chemin, marchät, habitas de la ville de Laon. Et pour le costé des Catholiques, deux chanoines de nostre Dame, de bonne vie et réputation : Maistre Loys de Heue medecin, & Claude Le Roy chirurgien. Lesquels depputez apres commandement à eux faict par Monfieur Claude de Mange, Lieutenant ciuil et particulier au Bailliage de Vermandois, se trouuerent tous ensemblement en mesme instant audict logis des Pourcelletz fur les huict heures du foir, & fe gouuernerent felon la teneur qui enfuyt.

(1) Notes prises par BOULÆZE dans les « efcripts » du médecin de Heue.

Medecins couienent.

Premierement lesdits deux medecins arriuez audict lieu, fainctement & amiablement fe promirent ensemble ne fe vouloir oppiniastrer en rien de ce qu'ils cognoistroiet pouuoir toucher & appartenir à la maladie de ladicte Nicole, & en refereroient à la verité aux Iuges, au peuple & à un chafcun, comme DIEV & l'art leur commandoit, quantesfois ils en feroient requis. Et iceux procederent toufiours enfemble d'vne mesme affection & confentement. Dont premierement commencerent à confiderer la conforma-

tion naturelle de la teste. En laquelle trouuerent quelques cica-

trices. Sur lesquelles ladicte Nicole interrogee, dift que de huict ans passez auoit esté morse & outragee d'vn chien, non toutesfois enragé, au front : & qu'autres ois elle auffi auoit esté blesse d'vne tuille, qui luy auoit tombé par cas fortuit fur l'autre partie du front. Dont depuis tels accidents à elle aduenuz, disoit auoir eu & fenty vne douleur perpetuelle en la teste : qui l'auoit laisse vn peu de teps deuant qu'elle auoit commencé d'estre

La tefte.

Le vifage.

Apres regarderent le vifage, qui luy eftoit tumide : à raifon (ce fembloit) de la grande vexation : les yeux, qui estoient fort troubles, comme à personne fort blesse de l'esprit : la langue & les veines foubs icelles, non apparoifsantes & pleines de fuc contre nature.

tourmentee de cette presente maladie.

Plus confidererent les deux bras, les veines cephaliques, medianes, basilicques, le pouls des arteres, & le tout trouué naturel, finon que fon bras gauche eftoit fans fentiment & mouuement, lorsqu'elle n'ectoit agitee : & du temps de son Le bras gauche tourment, eftoit le bras qui donnoit plus de peine aux perfonnes qui la tenoient, & l'impotence & deperdition de fens & mouuement commençoit enuiron en iceluy bras feneftre, à deux doigtz sub collo brachij, terminant aux extremitez des doigtz, superiore parte humeri manente illæsa. Et pour en congnoistre la verité, f'ordonna en faire l'experience par feu, fer ou autrement. De faict luy furent mifes des efpingles au bout des doigts : lesquelles elle ne fentoit.

En apres lesdits medecins toucherent la region de la ratte, l'hypocodre fenestre, l'estomach : veirent pareillement fes iambes f'il y auoit aucune varice. Dont fur lesdictes parties

le plus fort.

Efpingles foubs les ongles.

n'apperceuret aucune discrasse, incommoderatio, ou autre mal façon : Ainfi cotinuant leurs intentions, demaderet fi elle n'auoit Interrogatio eu hemorrhoides, fii elle avoit eu toufiours bon benefice de ventre & excretion naturelle propre aux femmes. Lors la patiente respond en premier, qu'elle n'auoit eu ou senty en sa vie Hemorrhoides . pour le fecond qu'elle f'en trouuoit bien : du tiers la mere, qui estoit presente, asseura (car sa fille pour sa pudeur n'en peult rien dire) que sa fille n'auoit eu ses fleurs au-paravant fa maladie. Ains que depuis vn mois ou enuiron elle les auoit eu la premiere fois au temps mesme qu'elle eftoit vexee, comme en l'heure mesme, il apparut ausdits Medecins. Lesquels apres longue confideratio fur la corpulence & charneures de fon corps, ayant efgard à la diuturnité, & grandeur d'afflictions, & la tenuité de viure estre fort grande, l'enquiret de la maniere de viure qu'elle auoit gardé iusques à prefent, en quel teps la mere l'auoit coceüe, & depuis fon enfance de quels meurs, de quelle industrie, apprehension fœlicité d'esprit, quelle promptitude elle auoit à veiller, à dormir, rire, iouër, befongner, & faire autres chofes naturelles. Defquelles ilz penfoient colliger certains fignes de l'humeur, qui auoit ou pouuoit dominer en fon temperament.

Aufquels la mere feit telle responce, que elle n'estoit memoratifue du temps de fa conception. Que fon mary & elle eftoiet de petite puissance en biens de ce monde : Toutesfois que leur fille n'auoit iamais peu vser de bœut, ny de choses fallees ou espicees. Et quant à son instruction, qu'elle auoit efté nourrie auec les Religieuses de l'Abbaye de Monstreuil les Dames : où par l'espace de sept à huict ans, auoit seulement appris les sept Pfalmes, les heures nostre Dame, de la Croix, du sain& Esprit, les vigiles des morts, & pour le tout elle ne sçauoit que bien peu lire en ses heures, tant estoit hebetee & lourde d'esprit. Toutesfois, surtout, fort prompte à rire, & dire le mot aux filles de fa forte. Aufli fon temperament fanguin, ou peu declinant d'iceluy le demonstroit, & sur ce estoit necessaire ausdits medecins f'arrefter, à raifon qu'on la voyoit dire au temps des coniurations en l'Eglife chofes admirables, refentantes vn efprit grand & diuin. De fait l'vn defdits medecins pour mieux fonder fa doubte, f'arrefta longuement à luy faire referer plufieurs vers,

L. LANGLET.

des Medecins.

Signes de l'humeur fanguin dominant.

6.

comme on chante à l'Eglife. Lesquels toutesfois la patiente ne pouuoit dire, nom-plus qu'vn enfant. Et ea (mulier) tantum dicenda affequebatur, quod postremo loco prolatum fuerat : quod fuit indicio abtusioris cuiusdam ingenij. Dot apres auoir confulté les chofes fufdittes, commanderent la faire coucher en vn lit bien mollement : afin de donner repos à nature. Ce qui fut fait à l'instant, estant soustenue par sa mere & autres sut menée au lict, & eftoit neuf heures du foir, depuis laquelle heure, ou enuiron elle dormit iusques à deux heures apres minuict aflez tranquillement & mieux qu'elle n'auoit fait depuis trois mois, come il fut dict : depuis ce temps qu'elle fut esueillee fut quiete, cogitabunde, ne se mouuant ayat vne veue comme il sembloit plus afpre que au-parauant, difant auoir grand foit, & de faict elle demanda à boire. Or aduint que fur les quatre heures & vn quart du matin, que lesdits de Heue, Le Roy & quelques autres, partirent de la chambre pour aller à la Messe. Et incontinent ladicte patiente entra en fa furie, & eurent les medecins & ceux de la religion peine à la dompter : mais incontinent affoiblie, vint en son Caros accouftumé. Et sur cest instant reuindrent lesdits Catholiques, & la trouuerent en stupeur, froide, graue & pesante, sans imagination, apprehension, memoire, actio ou sentimens quelzconques, roide par tout le corps, depuis la nucque, ou chinon du col, iufques aux pieds, s'eftendant icelle roideur aux deux bras. Aufquels on trouuoit le pouls petit, rare & obscur, auec moindre respiration, & estant ladictte patiente par longue espace de temps en telle affliction que dict est, en fin finale vint come ramolie des bras, & fembla venir quelque chaleur aux parties externes, principalement foubs l'efpine du dos, foubs laquelle en la mesme partie interne perseueroit la rigidité accouftumee, commençant depuis la tefte iufques aux pieds. Et dura ce paroxisme par l'espace d'vne heure & plus : Durant lequel temps fvrent faictes frictions dures impofees, fortes ligatures aux parties fenfibles, baillé vin & pain mouillé en vin à la bouche & au nez, aspersion d'eaue froide au vifage, frottez afprement les aureilles, les temples, le nez, la langue auec ferrement tiree, touchement aux hypocondres & aux parties naturelles, auec quelque amulfion de poil en icelles. & aux temples, eftorfion des doigts du pied : puis finablement

Nicole ramolie.

Paroxifme d'vne heure & plus.

Merueilleufe experièce fans toutesfois aucun effect.

vehemente agitation & concuffion de tout le corps. Lesquelles chofes estoient faictes à bonne fin, pour la deliurer de son paroxifme : mais n'en fortit aucun effect. Or ce-pendant que les médecins eftoient bien empefchez en leurs deliberations, l'vn de la religion, mift en auant eftre neceffaire bailler à la patiente vn pain non facré, pour cognoiftre & veoir fi n'eftoit, vne couuerture pretendue par les Ecclesiastiques, pour maintenir leur maniere de faire à la Messe. De faict qu'il en pria le medecin Medecins bien Catholique luy offrir, lequel virilement leur rabatit leur coup, leur difant eftre abufez pour s'eftre addreffez vers luy pour tel faict : Mais bien leur permift l'experimenter, mais ils ne l'oferent, f'excufans qu'ils feroient poluz. Ce font les mots desquels ils vferent.

Ainfi la chofe de toutes parts debatue, vindrent finablement en ce point eftre expedient d'enuoyer querir monfieur le lieutenant de Mange, pour affister au faict, & cognoistre la mode & Le lieutenât raifon de foulager la patiente. Lequel apres qu'il fut arriué, pria les medecins d'aider à ladicte patiente. Lesquels dirent pour l'heure n'en auoir aucun moyen. Et eftant ledict lieutenant fupplié par la mere, criant qu'on eust pitié de fa fille par medecin, ou bien permettre que le Sacrement de l'Autel luy fuft baillé, le permift. Et incontinent apres l'vn des Chanoines, apres auoir dict Confiteor & Aue salus, lui bailla en la bouche l'Euchariftie, en la préfence du Lieutenant et de ceux de la Religion. Et aduint que vix exciderat Sacramentum primis labris puellæ laborantis, ea mox in instanti capit DEVM laudare & signare se signaculo crucis. Dont ils furent fort eftonnez : & ainfi fe despartirent des Catholiques ceux de la Religion pretendue reformee.

Le lendemain, vingt-septiesme dudict mois, fut appelé sur les Le 27. Ianuier quatre heures apres midy, en la chambre du conseil, maistre 1566. Loys de Heue, medecin, pour faire relation de ce qu'il auoit veu & faict auec ledict Le Moine medecin. Et requis par monfieur le Lieutenant de Mange, & les gens du Roy, fur l'effence de la maladie de Nicole Obry, leur dist en brief, apres auoir faict long difcours des chofes fufdictes, que en la maladie de ladicte patiente, il y recongnoiffoit diuerses affections oultre naturelles, felon les diuers teps du paroxifme. Car à fon aduis le commencement reffembloit à vne manie, ou furie oultre

empefchez.

de Mâge prefent.

Effect du corps de DIEV.

naturelle, qui ne procedoit d'intemperie ou corruption d'humeurs seulement. Laquelle apres sa violence se terminoit en vn'autre maladie, toute diuerse appellee Caros ou stupeur, qui pareillement luy sebloit estre oultre naturelle. Auquel teps se trouuoit vn pouls plus fort aux arteres, qu'au temps de la manie. Et qui eftoit plus admirable (à fon aduis) eftoit que ladicte patiente, lors que on luy offroit ou qu'elle veoit l'Eucharisstie, elle estoit lors plus tourmentee, & depuis estant deuenue en ce Caros, n'en pouuoit estre excitee & deliuree, finon par la manducation de l'Eucharistie, ainsi comme auroit veu ledictt fieur Lieutenät. Leur remöstrant ledict de Heue n'auoir ouy ou leu aux autheurs, Grecs, Latins, Arabiques Anciens, l'Euchariftie par sa sympathie, ou antipathie : societé, ou inimitié troubler ou appaiser les humeurs, en telle forte qu'iceluy mesme Iuge auoit veu en la collation, ou conferèce qu'en auoyet faict' en sa presence les Medecins. Dist du surplus que du pain imbibé & mouillé en vi, ne l'avoit faict reuenir à foy. Ce qu'il auoit veu aduenir par l'affüption de l'Eucharistie. Et ce qui plus estoit à coniderer, estoit que la dicte patiete demeuroit grasse, quasi fans boire & manger : Et neantmoins de si long teps trauaillee de la maladie. Sur ces propos, auant que décider de l'effence d'icelle maladie, remonstra ledict de Heue ausdicts confreres les gens du Roy, eftre necessaire & vtille de la faire garder et fonder par autres Medecins et affistants la nuict suiuant & y porter choses necessaires pour luy aider : & qu'il en confereroit plus amplement auec les deleguez, selon la mediocrité de son esprit & erudition. Et à cefte occafion y furent enuoyer Maistre Pierre Muyau, medecin audict Laon, & Maistre Iehan Carlier, aussi medecin.

Ceft acte ay retiré, & de mot à mot doublé, des efcripts dudift de Heue, qui en efcriuoit pour fa memoire, comme il en auoit rapporté aufdicts fieurs gens du Roy, ainfi que luy-mefme depuis a dict eftre à la verité. RAPPORT DE MAISTRE CLAVDE LE ROY CHIRURGIEN DE CE QVI FUT FAICT AUX POURCELETS LE VINGT-SEPTIESME de lauier (1).

C E iourd'huy vingt-fixiesme iour de l'auier, de l'an mil cioq cens soixante cinq (2), suiuant l'ordonnance verbale d'honnorable homme & sage, maistre Claude de Mange licencié és loix, Lieutenant particulier, ciuil & criminel au Bailliage de Vermandoys, & siege Presidial de Laon.

Ie foubs figné Claude Le Roy, maistre Barbier et Chirurgien iuré, Lieutenant du premier Barbier du Roy audict Bailliage, demeurant audict Laon, me fuis transporté enuiron les huict heures du foyr auec monfieur maistre Quentin le Moifne, & monfieur maistre Loys de Heue Docteurs en medecine, en l'hostel & domicile de Regnault Lambert hoftellier. Auquel lieu pend pour enseigne « les Pourcelets », en ladicte ville de Laon en vne chambre haulte, où eftoit vne ieune femme de Vreuin, nommee Nicole Obri, eftant affize au coing du feu, proche de fa mere, nommee Catherine Vvibert, laquelle Nicole l'on disoit estre possedee du malin esprit : par le moyen dequoy elle fut interrogee, & fa mere, par les fufdicts medecins : afin de tirer certain argument, & congnoiflance de l'humeur qui pouuoit doner à fon temperament, tant de fa conception, natiuité, de fa maniere de viure, de ses purgations naturelles, que des Hemorrhoïdes : & fi eftant petitte, elle auoit fubtil efprit, & bonne retentiue, fi elle n'auoit efté bleffée aucunement à la tefte d'où le cerueau en puisse auoir esté offencé. A quoy nous fut faicte response par ladicte mere, qu'elle auoit esté & estoit encores de present

(1) Dans son récit en date du 27 Janvier, Despinoys dit : « Sachant par après que Maistre Claude Le Roy, catholique, maistre chirurgien... etc., avait passé la nuict auec les aultres, i'ay lu l'original de son rapport ; duquel i'en ay escript copie comme s'ensuit. »

(2) Observation à propos de la date : Année 1566 commençant l'année au 1^{er} Janvier; Année 1565 commençant l'année à Pasques précédent.

d'affez lourd esprit, & qu'elle auoit esté blessée d'vn Chien en la teste, estant petitte, aussi d'vne platte pierre. Et que auparavant fa maladie, elle auoit eu douleur quotidien en la tefte. Et lors me fut ordonné par les medecins sufdicts, visiter & regarder la teste. Ce que ie seis au mesme instant. Où i'ay trouué sur l'os coronal deux cicatrices, prouenantes de la morfure d'vn chië, & vn autre d'vn coup de pierre, sans cauité ny perdition de fubstance en l'os : lesdicttes cicatrices & longueur d'vn poulce. Puis luy fut regardé & contemplé la conformation naturelle de la tefte, le visage, les yeux, & les veines dicelles parties, luy tattant & maniant les hyocodres : & en semblable les iambes, pour sçauoir s'il y auoit aucune varice : & aussi les deux bras, dont le senestre estoit immobile, ayant perdu le sentiment & mouuement d'iceluy, estant vn petit plus gros que le naturel, & le poulce de la main vn petit plus long que l'autre : comme il fe trouua apres l'auoir efgalé à fon femblable. Et enuiron les neuf heures, ladicte Nicole soustenue par sa mere & autres affistans, fut menee coucher, pour luy donner le repos de nature en vn lict dedans ladicte chambre : où elle reposa cinq heures & demie, auffi doucement qu'il estoit possible de faire, fans fe refueiller. Ce qu'elle n'auoit faict depuis troys moys, comme il nous fut dict alors par ladicte mere. S'esueillant entre deux & troys heures apres minuict, eftant en chaleur & alteree demanda vn petit à boire. Ce qui luy fut donné, apres luy auoir faict lauer vn petit fa bouche, demeurant dans le lict comme penfiue, les yeux ouuerts, plus aspres qu'auparauant, comme il me fembloit : en nous regardant fans qu'il y eust apparence de maladie. Et aduint que fur les quatre heures & vn quart, monfieur de Heue, Claude Cotte, ledict Regnault Lambert & moy partifmes de ladicte chambre, fortans d'iceluy lieu, ne retournant en iceluy iusques enuiron les cinq heures du matin, qu'elle fut affligee, f'esleuant toute droicte sur fon lict, faultant à trauers de ceux qui estoient demeurez en ladicte chambre, langue tiree grandement hors la bouche, faifant les yeux Cerbericques, & parlant intelligiblement, comme ils nous en feirent le recit en nostre retour. Où nous trouuaf.nes ladicte Nicole iettee fur fon lict, eftant roide de tous ses membres, destituee de veuë, de parolle, de mouuement & fentiment de fes parties,

- 94 -

ayant tout le corps roide & eftendu depuis la fommité de la tefte, iufques aux extremitez des pieds, fans qu'il luy et ft efté poffible de luy faire flechir le col, ny ioinctures de fes membres. Parquoy me fut ordonné de rechef par les fufdicts Medecins, de luy faire des frictions tresfortes de gros linges chauls en fes membres, principalement és iambes des ligatures , pres des ioinctures & articles des bras & iambes, luy tirant auffi le poil des temples & parties naturelles de fon corps, luy donnant pain fi moüillé en vin en la bouche, faire afperfion d'eaue froide, d'eftorfions du gros doigt des pieds, frotter afprement les aureilles & le nez, ouurant la bouche pour luy tirer la langue. Ce qu'il ne me fut poffible de faire auec l'inftrument ny autre chofe, combien que d'icelle langue en fortit vne petitte goufte de fang par le bout.

Luy ay auffi feparé & ouuert les palpebres des yeux : desquels n'apparoiffoit aucun humeur, finon la tunicque conioncliue, qui gardoit fa couleur blanche, eftant l'œil diminué & retourné de fon naturel, comme il fe voyoit par la cauité d'iceux. Ét la retournant & maniant de toutes parts, la leuant par la tefte, demeuroit tout le corps ferme comme vne planche iufques aux talons. Et en semblable des iambes, iusques à la teste. Lesquelles choses eftoyent faictes & administrees, pour exciter la patience de fon paroxifme. Desquelles nous n'eusmes aucun effort ni apparence, qu'elle se foit meuë en aucune maniere. se trouuant au bras le pouls, petit, rare, obscur, auec moindre respiration : toutesfois estant ladicte patiente en cest estat & peine, se vint en fin finable comme remolir, & me sembla reuenir quelque chaleur aux parties externes, principallement foubs l'espine du doz, soubs laquelle en la mesme partie, comme par tout dedans, perseueroit la rigidité accouftumee, commençant à la tefte, finifiant aux extremitez des pieds. De faict que la rigidité & maladie sembloit plustoft estre interne, que externe. Et dura le paroxifme par l'espace d'vne heure & plus, la patiente estant fans sentiment auec pesanteur. Et voyant par ladicte mere que les remedes fufdicts n'auoyent en rien ferui, nous dict qu'elle demoureroit & mouroit pluftoft ainfi, que de reuenir à elle, fi on ne luy administroit le Sacrement de l'Autel. Et pour autant que aucuns qui eftoient deleguez

pour veiller ceste nuict auec nous, disoyent que telle armonie n'eftoit necessaire à cest effect : fut enuoyé querir Monsieur le Lieutenant, qui soubdain estant aduerti du faict, se transporta audict lieu des Pourcelets. Où il nous trouua encores tous, eftant la pauure Femme affligee, demouree en tel eftat, fans fe mouuoir ny parler. Ce voyant ledict sieur Lieutenant, ordonna à Monfieur maistre Marin Pelletier, Chanoine de l'Eglise de nostre Dame de Laon, homme ancien & de bonne réputation, qu'il euft à luy administrer l'Eucharistie. Ce qu'il feit au mesme instant, apres s'eftre preparé à cest effect, se prosternant à deux genoux, en luy mettant L'HOSTIE dedas la bouche. Au feul attouchement de la langue, elle commença à ouurir les yeux, leuer la teste, & tost apres parler en fortat grosses larmes d'iceux yeux vfant de fes mots : Mon DIEV, mon DIEV, que deuiendray ie ! Et que i'ay de mal ! Dont ledict Pelletier eut telle ioye de la veoir, ouir parler, qu'il commença à crier à haulte voix : Videle, videle miraculum ! difant à aucuns de la nouuelle Religion, qui estoyent presens, & qui l'auoyent veillee comme nous : Que voulez vous dire maintenant pauures gens abufez ! Vous eftes bien obstinez de nier la puissance & vertu du Sacrement.

En retournant et demourant pres de ladicte femme pour la confoler eftant reuenue en telle difposition que l'auions trouuee le foyr quand nous entrasmes dans ladicte chambre. Puis enuiron les fix heures que chacun se departoit, allant chacun en sa maison, ie m'en retournay avec monssieur le Lieutenant & les Medecins sufdicts, delaissant la pauure femme aupres dudict Pelletier, & de monssieur Rasse, chanoines de ladicte Eglise, auec se gardes accoustumees.

Ce que desfus certiffie estre vray, etc... Signé. C. le Roy.

a survivillation that it's fail

RAPPORT DES MEDECINS & CHI-RVRGIENS DE CE QVI A ESTE FAICT AV SAVLVOIR (I).

- 97 -

E iourd'huy, dixneustesme iour de Mais, l'an mil cinq cens Joixante cinq, suiuant l'ordonnance d'honorable homme, & fage, maistre Claude du Mange, Licencié és Loix, Lieutenant particulier, ciuil et criminel au Balliage de Vermandoys, & fiege Prefidial de Laon. Et apres la fignification & commandement à nous faict par Bertrand de Cloiftre, Greffier dudict balliage, nous foubs fignez Docteurs en Medecine, & Chirurgien, demeuras à Laon, nous fommes transportez dudict Laon auec ledict Greffier en l'Abbaye & Monastere du Sauluoir foubs Laon. Auquel lieu auons trouué, en la grande Court dudict Sauluoir, vn Chariot branflant, dedans lequel eftoit vne ieune femme, aagee de feize ans, ou enuiron, nommee Nicole Obry, gifante fur vn lict, destituee de veuë, de parolle, de mouuement, ou sentiment de ses parties, avant tout le corps flixible & impotent à se souftenir, le pouls assez petit, rare et obscur, auec respiration semblable, chaleur mediocre & assez temperé par tout le corps. A raifon de quoy auons efté d'aduis la faire taanssporter dudict Chariot en vne chambre. Ce qui auroit efté faict à l'inftant. Et lors eftant gisante fur vn banc, auons faict & administré ce qui f'ensuit.

Luy ont efté faictes fricttios fortes de linge neuf, aspre, rude & chault, affez longuement fur fes iambes & cuiffes. Puis ont esté appliques ligatures dolorificques pres des ioinctures, des Ligatures. bras, iambes & cuiffes, deux à chacun membre, qui lui ont efté pareillement laisfees affez longuement. Puis ont efté tirez, agittez, & frottez les temples & les aureilles & le nez, tirez poils des temples & parties naturelles : en outre luy a efté ietté vne grade quantité de Mouftarde forte dedans la bouche. Et lors Mouftarde. agittee & frottee la lague, le palais & autres parties interieures

(1) Ce rapport, quoique signé par les médecins, ne fut pas écrit par . eux, mais par DE HERICOURT et DESPINOYS.

L. LANGLET.

Frictions fortes.

7

Porreaux.

Elebore blanc Euforbe pafle.

Pouldre de Hyere fimple. Eaue de vie. Eaue de vie & Hyere.

Effects de la Meffe.

de la bouche auec Porreaux. Et ce faict affez long temps. Dont est distillé de fa bouche quelque humeur crasse, visqueuse & lente. Et apres luy auons mis & foufflé aux narrines de l'Elebore blanc puluerifé. Pareillement de l'Euforbe passe. Dont elle a esternué par cinq foys violentement, apparoissat aux yeux larmes ou eaue. Puis en apres luy a esté frotté le palais auec le doigt, de pouldre de Hyere fimple (1). Et fur l'instant luy a esté ietté dedans la bouche de l'eaue de vie, & depuis à l'instant reiteree de l'eaue de vie, messe de ladicte pouldre de Hyere simple & iettee en la bouche. Desquels remedes mis en la bouche, encore que la teste eust esté fort abaisse par derriere, concutee & agittee, rien n'en est distillé & tombé en bas dedans le corps, qui nous foit apparu : Mais le tout demeurant en la bouche, en ce mesme estat l'abaissant en bas par force, est retobé dehors, auec quelque peu de matiere, telle que dict est. Puis luy ont esté ouuertes les Palpebres ou paulpieres des yeux, les tenats par logue espace de teps, fans qu'en iceux foit apperçeu quelque apparence de mouuement. En fin auons efté d'aduis de luy tirer du sang du bras dextre. Ce qu'auffi a esté faict. Finablement auons faict nostre effort luy faire boire du laict nouueau tiré, luy emplissant la bouche en grande quantité, comme Alexipharmacque & Antidot de quelque fecret en l'Art. N'est auffi à obmettre que luy auons faict iniection dedans les narrilles, d'vne decoction, faicte en vin auec Porreaux, Mercuriale & Mariolaine. Defquels remedes, faicts par nous & applicquez, n'auons apperceu aucun effect de mouuement, fentiment, d'action, ou de meilleure disposition en icelle : Ains est demeuree en ce mesme estat, comme auparauant. Ce voyant, depuis a efté transportee en l'Eglise dudict Sauluoir : où a efté celebree la Meffe. Au commencement de laquelle a commencé ladicte Nicole à mouuoir les palpebres ou paulpieres & yeux, coençant à veoir, & fur le teps que fe difoit l'Euangile, a fouspirer, & de là en auant fouuentesfois. Puis apres la Confectation & Eflevation de L'evcharistie, a parlé, augmentant de plus en plus de fanté de mieux en mieux, & fon pouls demeurant femblable. Dont la Meffe dicte, & icelle commencée, a efté repportee en la chambre : auquel lieu y

(1) Lierre, probablement.

ayant demeuree quelque temps en fanté, difant n'auoir memoire ny cognoiffance qu'il luy euft efté faict quelque chofe, ne sentat aucune amertume en la bouche, ny douleur par fon corps, a efté aduifé luy bailler vn boüillon : duquel incontinant luy en estant offerte vne cueilleree, à l'attouchement de la leure, a recidiuee & retournee au melme eftat & indifpolition que Nicole retoml'auons trouuee estans arriuez du commencement audict lieu du bee. Sauluoir. Quant au refte des remedes & medicaments qui luy ont esté administrez, ont esté par probation mis és mains dudict Greffier, qui l'en est chargé. Et le tout faict és presence de noble Telmoigs. homme & venerable maistre Christofle de Hericourt, Doyen en l'Eglife de Laon : monfieur de Tronuille, Baillo Martre Chanoines : Pierre Guynet, Procureur : Pierre Bobillart, fergent Royal : Iehan Herbin, Iehan de Launay, marchads, & plusieurs autres de ladicte ville : Auffi affifté d'honorable Dame ma Dame du Sauluoir, & de plufieurs Religieufes dudict lieu. Ce que deflus certiffions (ftre vray. Tefmoing noz feings cy mis an & iour que desfus. Signé, de Heue, Muyau, & le Roy. Signé B. de Cloiftre.

now whither the former and far re-

ATTESTATION DU MEDECIN DE LA ROCHE, FAICTE LE XXIJ. DE MARS 1566 (1).

- 100 -

Le Medecî de la Roche attefte que Nicole eftoit poffedee du Diable.

Exercice de Medecine par quarante ans.

Diable cogneu par les effects en Nicole.

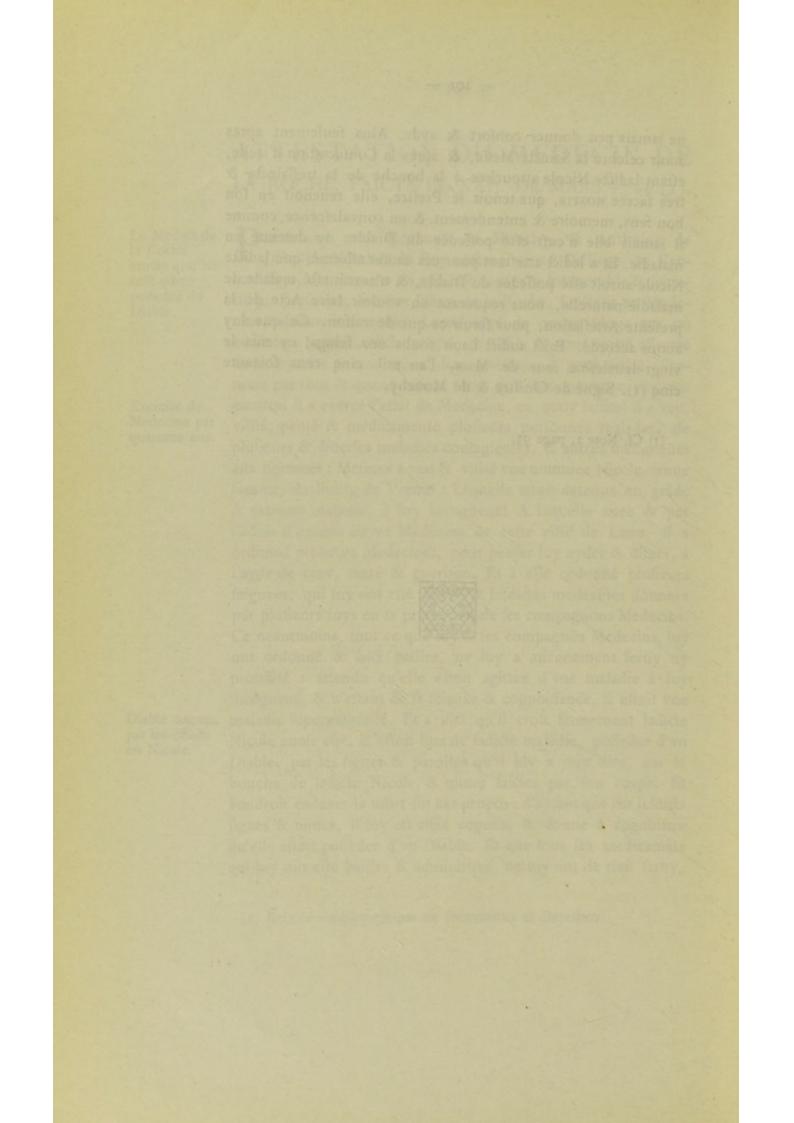
DARDEVANT nous Regnault de Mouchy, & Anthoine de Cloiftre Notaires du Roy noftre fire, au Balliage de Vermandoys, demourants à Laon, est comparu honnorable & scientifique personne, maistre Iehan de la Roche, Docteur en Medecine, demourant audict Laon, aagé de quatre vings ans ou enuiron : Lequel a dict, attesté, certiffié, & pour verité affermé de sa loyaulté & conscience, dira, attestera, & pour verité affermera par tout & quand besoin sera, que dés quarante ans, ou enuiron il a exercé l'estat de Medecine, en quoy faisant il a veu, visité, penté & medicamenté plusieurs personnes malades. de plusieurs & diuerses maladies contagieuses, & autres incogneües aux hommes : Mefmes a veu & vifité vne nommee Nicole, ieune femme, du Bourg de Vreuin : Laquelle eftoit detenuë en grade & extreme maladie, à luy incogneuë. A laquelle auec & par l'aduis d'aucuns autres Medecins de cefte ville de Laon, il a ordonné plufieurs Medecines, pour penfer luy ayder & doner, à l'ayde de DIEV, fanté & guerifon. Et à elle ordonné plufieurs feignees, qui luy ont efté faictes, & lefdictes medecines donnees par plufieurs foys en fa prefence & de fes compagnons Medecins. Ce neantmoins, tout ce que luy & fes compagnos Medecins, luy ont ordonné & faict bailler, ne luy a aucunement feruy ny prouffité : attendu qu'elle eftoit agittee d'vne maladie à luy incogneuë, & n'eftant de fa science & cognoiffance, & estoit vne maladie supernaturelle. Et a dict qu'il croit sermement ladicte Nicole auoir efté, & eftoit lors de fadicte maladie, poffedee d'vn Diable, par les fignes & parolles qu'il luy a ouy dire, par la bouche de ladicte Nicole, & mines faictes par fon corps. Et voudroit endurer la mort fur ces propos : d'autant que par lefdicts fignes & mines, il luy eft affez cogneu, & donne à cognoiftre qu'elle eftoit possedee d'vn Diable. Et que tous les medicamets qui luy ont efté baillez & administrez, ne luy ont de rien seruy,

(1) Relatée simplement par DE HERICOURT et DESPINOY.

ne iamais peu donner confort & ayde. Ains feulement apres auoir celebré la Saincte Meffe, & apres la Confecration d'icelle, eftant ladicte Nicole attouchee à la bouche de la treffaincte & tres-facree HOSTIE, que tenoit le Preftre, elle reuenoit en fon bon fens, memoire & entendement. & en convalefcence, comme fi iamais elle n'euft efté poffedee du Diable, ny detenue en maladie. Et a ledict atteftant pour ces caufes affermé, que ladicte Nicole auroit efté poffedee du Diable, & n'auroit efté malade de maladie naturelle, nous requerant en vouloir faire Acte de la prefente Atteftation, pour feruir ce que de raifon. Ce que luy auons accordé. Faict audict Laon foubs noz feings, cy mis le vingt-deuxiefine iour de Mars, l'an mil cinq cens foixante cinq (1). Signé de Cloiftre & de Mouchy.

(1) Cf. Note 2, page 93.





LA CARTE

Cette *Carte* (1), dont il est souvent parlé au début de l'ouvrage de Boulæze, n'est en somme que le schéma de la vie de Nicole Obry. D'après certains auteurs, cette gravure reproduit exactement le monument qui fut élevé en la Cathédrale de Laon.

Quelques pages sont consacrées, dans le livre de l'Historien de Nicole, à l'explication de cette gravure qui, de prime abord, pourrait sembler fort complexe. Cependant, des lettres majuscules répondent, dans le texte, à d'autres lettres surmontant les taits et gestes des personnages de l'image. Plus loin, dans une partie intitulée « le Reste de la déclaration de la Carte », Boulæze fait la description du « Quadran » de l'église. Nous ne le suivrons pas dans son tableau qui n'intéresse que la Religion. Nous nous contenterons de publier, en l'écourtant malheureusement un peu, la description de la « Carte » proprement dite.

DESCRIPTION DE LA CARTE

A. A Laon donc la demoniacle effoit par plufieurs portee à l'Eglife... accompagnee de la procession generale... faicte aux derniers iours deux fois le iour, & trois tours à l'étour du cœur, de la croisee & de la nef de l'Eglise, & estoit mise derriere le cœur, ou au Cloistreau.

B. Ce-pendant que maistre François Fauiers Theologien cordelier faisoit la predication.

C. Apres laquelle le reuerend Pere Euefque difoit la meffe à l'autel dict de l'Image, & toutes les fois qu'il môftroit noftre

(I) Voir la gravure insérée en tête de notre ouvrage.

Sauueur & Seigneur IESVS-CHRIST... la demoniacle de deffus l'efchaffaut E, contre la force de tous fes gardes icy reprefentez par deux, s'elançoit G, plus de fix pieds de haut en l'air, & s'y tenoit toute hydeufe & cotrefaicte, iufques à ce que le reuerend Pere Euefque rabaiffaft les mains, & repofaft noftre Seigneur, qu'auffi retomboit elle fur fes aureilliers, & caufoit comme au parauant...

D. La Meffe dicte, l'Euefque laiffoit la Saincte Hoftie fur l'autel, & fans fe deueftir, montoit fur l'efchaffaut... & aux premiers iours eftät affis (mais depuis, à caufe des reformez qui l'appeloyent cadet delicat, eftät touiours debout)... coniurant & interrogeant le Diable : puis il fe faifoit apporter le Sainct Sacremet... puis luy monftroit la vraye Croix...

E. La demoniacle (le védredy vII), de Feurier fort groffe) encore qu'elle fut affife & tenue, fi ne laiffoit elle à fe remuer touiours tout le corps, tournant la tefte ça & là, & ayant la bouche ouuerte, fans toutesfois remuer les leures ne la langue löguement tiree, toufiours elle parloit, c'eft à dire le diable en elle... Ie fuis entré en cefte putain, en cefte ribaude (ainfi faulfement il appelloit la pudique)... par le commandement de Dieu, pour les pechez du peuple, pour monftrer que ie fuis vn diable, pour conuertir ou endurcir les huguenots...

D E. A la parfin le reuerend Pere Euefque luy difoit, puis que pour Euangiles, Oraifons, Coniurations, brufleure de ton nom, la vraye Croix, ne pour toute autre chofe qu'on te face & qu'on te die, tu ne veux fortir, il te faut möftrer ton maiftre, en la vertu duquel prefentement ie te feray bien fortir. Auquel le diable d'vne grande rage, refpondoit, qui ? Ton Iean le blanc... Or bien, fe difoit l'Euefque, puis qu'ainfi tu l'appelles, & faits appeller... pourquoy te chaffe il ? Le diable refpondoit. Ha, Ha, tu ne dis pas tout : Il y a Hoc, il y a Hoc. Ce qu'il repetoit par plufieurs fois. Dont les affiftants eftoient fort efmerueillez.

G. Tout auffi toft le diable ayant dict, le fortiray, mais i'y r'entreray, deftordoit, agitoit & tourmentoit tellement la pauure creature, qu'il luy faifoit croquer les os, grincer les dents, & perdre toute figure humaine : & ainfi en elle il fe monftroit au vif, tant elle eftoit groffe, renuerfée, ayât la face large tachetee & couleur de crapault, ouurant la gueulle, tirant la langue, & tournant en la tefte gros yeux blancs clairs comme chandelles, & ainfi hideufement horrible à veoir, elle s'eflançoit la hauteur de plus de fix pieds, & prefque f'arrachant des mains de huict, de dix, & de quinze hommes (icy feulement reprefentez par deux ou trois, comme dit eft) que mefmes elle efleuoit en efpouuentablemêt muglant & vrlant, elle fe tenoit en l'air, deftournant le vifaige de deuât la Saincte Hoftie, & regardoit le peuple & les voultes de l'Eglife, iufques à ce qu'on oyoit vne expiration, foufpir, ou bouffee de vent fortie de la bouche d'icelle.

H. Laquelle à l'inftant ayant perdu cefte horrible deformité, groffeur & pefanteur, töboit entre les mains de les gardes, muette, fourde, & aueugle fans aucun mouuemet ne fentimet, ayant tous les membres retirez, retors, & attachez les vns aux autres, le corps eftant deuenu come tout d'vne pierre ou vne barre de fer : & ainfi boffue, arondie comme vn heriffon, & contrefaicte elle eftoit monftree à tous, tournee ça & là, voire quelquefois à iambes defcouvertes, pour mieux la manifefter.

I. Apres elle eftoit touchee & maniee, mais principalement par les pretendus reformez, hommes tresforts, qui toutesfois euffent pluftoft rompu, que fait mouuoir le bout ou du nez, ou des aureilles, ou autre membre d'icelle, tant eftoit roide & dure : & lors elle eftoit tenuë, comme elle parloit par apres, declarant qu'elle enduroit vn mal incredible, c'eft à fçauoir le diable par le tourment de l'ame, faifant le corps deuenir pierre.

K. Toutesfois au mefme inftant qu'elle receuoit le vray pain de vie de noftre Sauueur & Seigneur IESVS-CHRIST... auffi receuoit elle tout fon naturel... (excepté le bras gauche iufques audich huichiefme de Feurier) & enrichy, comme dit eft, d'vne gratieufe beauté agreable à tous, & faifoit le figne de la croix de la main droite...

Or fut cecy toufiours femblable, finon qu'à la derniere fois... qu'elle demeura roide... & affez toft le diable fe reprefentant en la chair d'icelle, regarda comme f'il euft voulu parler à ceux qui ne fe descouuroient la teste deuant le precieux corps de nostre Sauueur & Seigneur IESUS-CHRIST. Dont furuint telle efmotion que les Catholiques pensoyent estre massacrez en l'Eglise par les heretiques, & les heretiques par les Catholiques...

L. Parquoy Nicole à l'inftant ietta le bras gauche en l'air, & en feit le premier figne de la croix (eftăt gauchere) & premieremèt ioignit les mains & entre fes bras receut la vraye Croix que le reuerend Pere Euefque luy bailla...

M. Puis, par ce qu'elle estoit foible, elle fut tousiours remportee, comme vn petit enfant, par vn homme seul : finon ceste derniere fois qu'elle estoit tat debile (aussi auoit elle enduré innumerables tourments) qu'elle fut remportee par quatre.

N. Or le peuple Catholique eftoit à tefte descouuerte, & voyant en l'air la demoniacle tant hideusement defiguree, & l'oyant tant espouuantablement hurler, mugler & braire, il estoit tout estonné & espouuenté, & en grande deuotion crioyent à Dieu, misericorde... Les heretiques, les vns deuindrent Catholiques, fagement confiderans à part les œuures, à part la perfonne, & à part la dignité ou office des hommes : Les autres au contraire à leur teste couuerte mesprisoient tout, & du toucher, disoient que ce n'estoit qu'abus, tant opiniastres ils estoient.

O. Lefquels, pour bien à tout iamais faire cognoiftre qu'en cecy ils n'ont rien obmis de toutes leurs inuentions & diligences, feirent par la Iuftice prendre & vifiter vn cierge... qu'ils difoient pouuoir eftre induftrieux... & que pour obuier, à cela, il falloit qu'un de la Iuftice y print garde.

P. De vingt neuf diables donques, desquels Beelzebub l'eftoit fortifié, le Religieux auec la Saincte Hoftie en chaffa vingt fix en l'Eglife de noftre Dame de Lieffe, comme dit eft, le vingt troifiefme de Ianuier.

Q. Et le lendemain vn autre nommé Legio à Pierrepont, qui tous font icy rapportez à l'Eglife Cathedrale de Laon.

R. Où le reuerend pere Euefque par ladicte faincte Hoftie a chaffé Aftaroth le vingt feptiefme dudict lanvier.

S. Et Cerberus le iour de la Purification feco de Feurier.

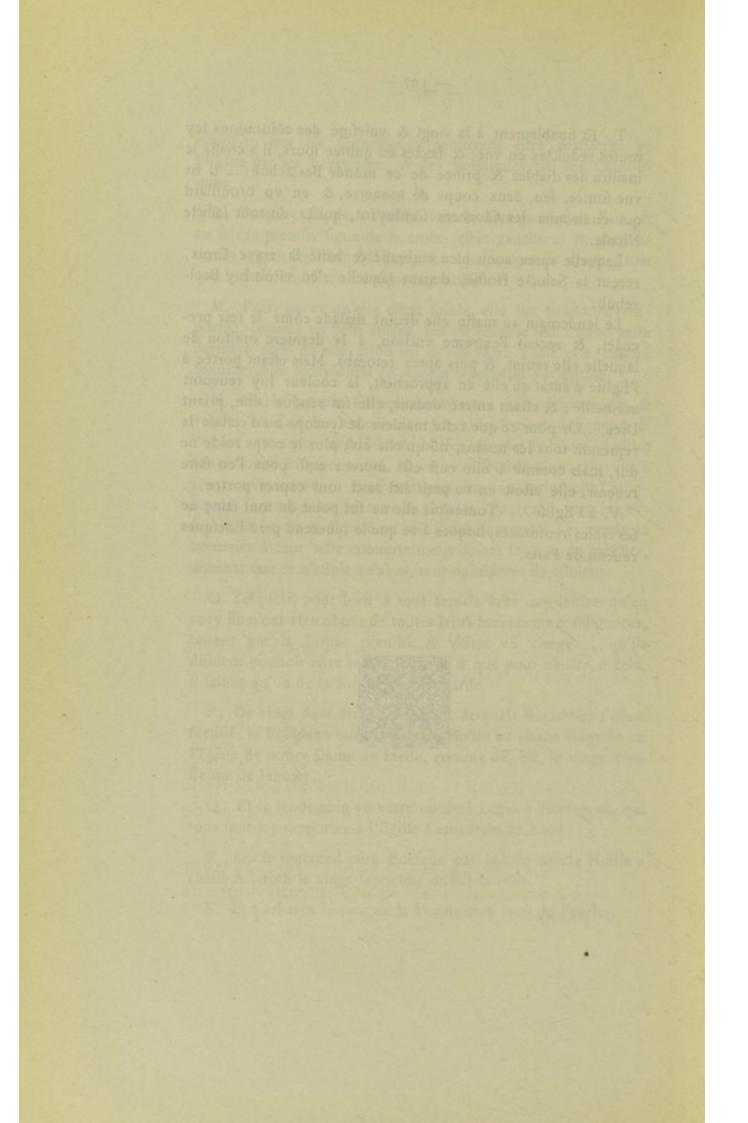
T. Et finablement à la vingt & vniefme des colurations icy toutes reduictes en vne, & faictes en quinze iours, il a chaffé le maistre des diables & prince de ce monde Beelzebub... il fit vne fumée, feu, deux coups de tonnerre, & en vn broüillard qui enuironna les Clochers s'enfuyant, quicta du tout ladicte Nicole.

Laquelle apres auoir bien embrassé & baisé la vraye Croix, receut la Saincte Hostie, deuant laquelle s'en estoit suy Beelzebub...

Le lendemain au matin elle deuint malade come le foir precedet, & receut l'extreme vnction, à la derniere oraifon de laquelle elle reuint, & puis apres retomba. Mais eftant portée à l'Eglife d'autât qu'elle en approchoit, la couleur luy reuenoit uermeille ; & eftant entree dedans, elle fut rendue faine, priant Dieu... Or pour ce que cefte maniere de fyncope ou d'ecftafe la reprenoit tous les matins, no qu'elle eust plus le corps roide ne dur, mais comme fi elle eust esté morte : ausfi pour l'en faire reuenir, elle eftoit en vn petit lict faict tout expres portee...

V. à l'Eglife... Toutesfois elle ne fut point du tout faine ne fes iables renforcees, iufques à ce que le reuerend pere Eurefques reuenu de Paris.





CONCLUSIONS

ne donnaient tieu à la production des

- I. Il nous a semblé fort intéressant de mettre au jour l'histoire très peu connue de Nicole Obry. Mal interprétée jusqu'à ces dernières années, elle avait à peine attiré l'attention des médecins. Notre œuvre modeste aura surtout consisté à glaner, tant dans les livres anciens que dans les études plus modernes, tout ce qui pourra intéresser au point de vue scientifique et médical, dans la vie de Nicole Obry.
- II. Nous n'avons pas pensé à faire ici œuvre de polémique, ni battre en brêche certaines idées religieuses. Si d'anciens livres ont traité de miraculeuse la guérison momentanée de Nicole Obry, il doit être reconnu à l'heure actuelle par les esprits les plus religieux que ce cas ne peut plus ressortir que du domaine médical.

III. - Nicole Obry était hystérique. La simple lecture des anciens écrits nous le démontre pleinement. L'analyse des faits ne peut qu'en confirmer la certitude. Sa prétendue possession était, en effet, caractérisée par tous les signes auxquels on peut reconnaître le Pithiatisme. Et comme les séances d'exorcisme donnaient lieu à la production des grandes attaques, ainsi qu'à tous les phénomenes bruyants de l'Hysterie, nous avons cru qu'il serait instructif de faire un parallèle entre l'observation de Nicole, prise par les médecins de son temps, et les phénomènes du Pithiatisme, tels qu'ils sont classés aujourd'hui.

> Vu : le Président de Thèse RECLUS.

Vu : le Doyen LANDOUZY.

> Vu et permis d'imprimer Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris

> > L. LIARD.



- 110 -

87170 REIMS. - Imprimerie MATOT-BRAINE, 6 rue du Cadran Saint Pierre.

